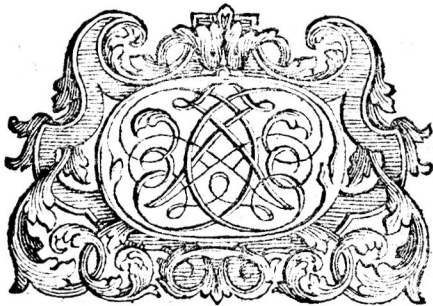


LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems; contenant aussi  
quelques nouvelles de Litterature.

OCTOBRE 1741.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de  
Boheme, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XII.

*Avec Privilege de Sa Sacree Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible. Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pays. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.



# LA CLEF DU CABINET<sup>237</sup>

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Octobre 1741.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature.*

- I. **A** Prés l'annonce des *Annales d'Espagne & de Portugal*, qu'on a faite tout à la fin de nôtre dernier Journal, il faut en faire voir l'utilité, suivant la promesse qu'on en a donnée.

Les *Annales d'Espagne & de Portugal* contiennent, comme le titre le montre, tout ce qui s'est passé de plus important dans ces deux Royaumes & dans les autres parties de l'Europe, de même que dans les Indes Orientales & Occidentales, depuis l'établissement de ces deux Monarchies jusqu'à présent; avec la description de tout ce qu'il y a de plus remarquable en Espagne & en Portugal; leur état présent, leurs intérêts, la forme du Gouvernement, l'étendue de leur Commerce &c.; le tout enrichi de Cartes géographiques, & de très-belles figures en taille-douce.

La premiere partie de cet Ouvrage, qui con-

Q 2

tient

tient les *Annales*, doit être regardée comme une Histoire complete d'*Espagne & de Portugal*, dans laquelle on a rassemblé les plus grands événemens arrivés dans ces deux Royaumes, depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'année 1741. Après avoir exposé en peu de mots ce que les meilleurs Historiens nous ont rapporté de ces premiers siècles, où il est difficile de distinguer le vrai d'avec le faux, l'Auteur passe aux premiers établissemens de ces deux Monarchies, qui ne présentent que troubles, divisions, révolutions. Les guerres des Romains avec les Cartaginois pour se rendre maîtres de l'Espagne; l'invasion de ces Peuples barbares qui vinrent l'attaquer de toutes parts; l'irruption des Maures, & leur expulsion; la découverte des Indes Orientales & Occidentales; la réunion du Portugal à l'Espagne; la subite révolution arrivée en Portugal lorsque les Peuples de ce Royaume secouèrent le joug des Espagnols. Les guerres & les révolutions des Pays-Bas, la guerre ruineuse & sanglante soutenue par la France contre les Alliés, au sujet de la succession d'Espagne; enfin les *Differends* survenus entre les Cours d'*Angleterre & d'Espagne*; & qui ont donné lieu à la guerre déclarée toute nouvellement entre ces deux Puissances; tous ces événemens, & quantité d'autres qui ne sont pas moins intéressans, ont servi de matériaux pour les *Annales*, qui forme la première partie de l'Ouvrage où l'on trouve à la fin la Vie de l'Empereur Charles VI. en abrégé.

Quant à la seconde partie, qui comprend la *Description de l'Espagne & du Portugal*, on y donne une idée claire & distincte non seulement de ce qui concerne les Provinces & Etats de ces  
d eux

deux Royaumes, mais encore de leurs *Villes*, *Bourgs* & *Villages*, de leurs *Architectures*, *Châteaux*, de leurs *Fortereſſes* & leurs *Plans de Fortifications*, leurs *Ports de Mers*; *Palais*, *Maiſons Royales*, & *Jardins*, &c. enfin des *Eglises* ou autres *Edifices* qui ont quelque choſe de remarquable.

Il n'eſt pas beſoin de faire voir ici combien cet Ouvrage peut être utile à une infinité de perſonnes. Les *Politiques*, ceux qui aiment l'*Histoire*, & qui ſe plaiſent à parcourir les faits rares & curieux, ou à ſe rappeler les révolutions des *Empires*, trouveront dans les *Annales* dequoi ſatisfaire amplement leur curioſité. Les *Géographes*, les *Naturaliſtes*, les *Gens de guerre*, les *Négocians*, les *amateurs des belles Antiquités*, & tous ceux qui cherchent à connoître les *Mœurs*, les *Coutumes*, & les *Cérémonies Religieuſes* des anciens habitans de l'*Eſpagne* & du *Portugal*, & de ceux qui habitent aujourd'hui ces deux Royaumes; tant en *Europe* qu'*aux Indes*, trouveront dans la deſcription qu'on en donne, tout ce qui peut les intereſſer & les occuper d'une manière agréable & utile.

Comme la plûpart des Nations de l'*Europe* font un grand Commerce avec les *Eſpagnols* & les *Portugais*, cet Ouvrage peut être d'un grand ſecours à tous les *Négocians*, puifqu'on y traite amplement du Commerce qui ſe fait en *Eſpagne* & en *Portugal*, & dans les *Indes Orientales* & *Occidentales*. On y verra *quelles ſortes de Marchandiſes on y tranſporte*, *quelles ſont celles qu'on en retire*, les *Ports de Mer* où l'on aborde, enfin de *quelle manière* & par *quelles Nations* ſe fait ce Commerce qui entretient depuis longtems l'*Eſpagne* & le *Portugal* dans un état floriffant,

& qui enrichit en même-tems les Etrangers qui y vont trafiquer, C'est surtout, dans les circonstances présentes que cet Ouvrage est le plus nécessaire, quoiqu'il soit de nature à devoir être recherché en tous tems & par routes sortes de personnes.

Pour la commodité du Lecteur, on a joint à la fin de l'Ouvrage, une ample Table des Matieres, à l'aide de laquelle on pourra d'abord trouver les Articles que l'on voudra consulter. A l'égard des *Cartes* & des *Figures*, elles sont toutes d'une beauté & exactitude, qui les feront toujours estimer & rechercher par les Connoisseurs.

On a fait deux Editions de cet Ouvrage, l'une en VIII. Tomes *in* 12. & l'autre en IV. Tomes *in* 4.

L'Edition *in* 12. est de . . . fl. 18.

L'Edition *in* 4. pour le Papier median, est de . . . fl. 20.

. . . Pour le Papier royal, dont on n'a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires, est de fl. 28.

Cet Ouvrage peut être placé dans les Bibliothèques à côté des Histoire d'Angleterre de *Rapin Thoyras* & de France du *Pere Daniel*, ainsi que d'autres Historiens, étant imprimé du même Format & Caractère.

II. Le mot principal du Logogriphe du mois passé est la *Grenade*.

## E N I G M E.

<sup>A</sup>  
**R**Evez, je suis médicinal,  
 Deux syllabes font ma structure;  
 La premiere offre un animal,  
 Et la seconde son armure.

Les

Les circonstances d'une conjoncture telle qu'est la conjoncture où se trouve presentement l'Europe, font, avec les reflexions que fournit l'imagination, couler de toutes parts la veine Poétique; & comme si de nos Journaux on devoit faire un recueil de ces productions diverses, il nous en vient de toutes parts; entr'autres, voici une Fable échapée, à laquelle le Lecteur donnera le sens moral qu'il voudra.

F A B L E.

**A** L'Occident d'une vaste Forêt,  
Renard avoit établi son Empire,  
Et là regnant, l'adroit & rusé Sire  
Prenoit Lapin & Lievre au trebuchet.

Expert en l'art de bien mettre en usage  
Ruse surtout, un chacun s'y prenoit;  
Toujours de paix pour tromper il parloit,  
Quand dans le cœur il pensoit au pillage.

Lassés un jour de tomber sous ses coups,  
Lievre & Lapin aviserent la guerre;  
Chacun s'attroupe & comme fourmilliere  
Contre Renard ils se rassemblent tous.

De ce complot il rit, & de promesses  
Force leur fait, sûr de n'en point tenir:  
Mais plus encore, ( paravant que finir )  
D'avoir pour eux quelques friandes pièces.

Par bon insinuet pourtant Lievre avisé,  
Et les ainsi d'être dévalisé,  
Dans le Congrès de la gent Lapiniere  
Tint ces propos « Quoi, sans cesse trompés,  
» Onc n'ouvrirons les yeux à la lumiere,  
» Et par Renard toujours serons dupés?  
» Gens insensés, quelle est nôtre folie!  
» Depuis le tems que ce beau sermoneur  
» Sur nos débris affermit sa grandeur,

» Ne

- » Ne sortirons-nous pas de létargie ?  
 » Ouvrons les yeux s'il est tems encore ,  
 » Contre Renard faisons commun effort :  
 » Mais rejettons ses frivoles promesses ,  
 » Sous leur appas git un piège secret ,  
 » Dont maintefois avons senti l'effet ,  
 » Pour n'avoir craint ses trompeuses caresses.  
 » Devant nos yeux rappelons les Troyens ,  
 » Et ce Cheval , qui laissa pour ôtage ,  
 » Devant leurs murs , & de Troye & des siens  
 » Causa la ruine & hâta l'esclavage.  
 » Faisons mieux qu'eux , loin de nous rejettons  
 » Ses beaux parlers , ses offres & ses dons ! Virg.  
 Æneid. 2.

Ace discours chacun ouvre l'oreille ,  
 En sent le poids & l'ingénuité ;  
 Mais à quoi bon un sage nous conseille  
 Quand l'union manque ou la fermeté ?

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au  
 NORD, depuis le mois dernier.

**I. S**uede. Après les Mémoires que les Ministres  
 d'Hollande residans en cette Cour & en  
 celle de Petersbourg , y ont présenté pour offrir  
 la Médiation des Etats Généraux des Provinces  
 Unies des Pays-Bas à l'effet de rétablir la con-  
 corde entre les deux Puissances ; après ce Mé-  
 moire, dis-je, nous crumes le mois passé de-  
 voir préparer le public à voir bientôt cette  
 Médiation acceptée, & les différends par con-  
 sequent terminés, non-obstant la continuation  
 des préparatifs de guerre de part & d'autre.  
 Mais au moment qu'on croyoit devoir s'y at-  
 tendre

tendre le moins, le coup d'éclat a été porté. De grands mouvemens parmi les Ministres de la Cour, & les principaux Chefs du parti François qui domine, avoient suivi vers la fin de Juillet l'arrivée à Stockholm du Sr. Bannieres, Courier du Cabinet dépêché de Versailles. L'ordre fut donné peu après à tous les Bureaux des Postes de ne point faire partir leurs postillons ordinaires, & de ne laisser passer aucuns Couriers, sans être munis d'un Passeport de la Cour. On envoya le même ordre dans tous les Ports du Royaume. Ces dispositions annonçant un événement extraordinaire, on s'y rendit extrêmement attentif, & l'on ne fut que jusqu'au 24. Juillet à l'issuë du Sénat pour apprendre de quelle nature il étoit, puisque la résolution avoit été prise à la Diette de déclarer la guerre à la Russie, & que le Manifeste en fut dressé & signé le même jour. Le 4. Août un Heraut à cheval publia la guerre dans les principales rues de Stockholm, aux fanfares des trompettes & des timbales. Les motifs de cette guerre étans renfermés dans le Manifeste, le voici dans les mêmes termes que la Cour l'a fait communiquer aux Ministres des Puissances étrangères.

*Guerre contre la Russie.*

» LA Paix que le Roi de Suede a donnée à  
 » Ses Sujets au commencement de son Rè-  
 » gne, a suffisamment convaincu l'Univers de  
 » son amour pour son peuple. La fidélité avec  
 » laquelle il a rempli tous ses engagements,  
 » prouve assez combien Sa Maj. a eu à cœur  
 » le repos & la tranquillité publique.

*Manifeste du Roi de Suede.*

» De telles dispositions auroient dû garantir  
 » S. M. de toute appréhension & de toute in-  
 » quiétude. Du moins ne devoit-elle pas s'at-  
 tendre

» tendre à des infractions de paix de la part de  
» la Russie, à qui le Roi, après une longue &  
» sanglante guerre, avoit fait, par le Traité  
» de Nyftad, le sacrifice non-seulement de ses  
» meilleures Provinces, mais qui plus est, de  
» toutes ses barrières, & même de sa sûreté.

» La Cour de Russie, peu sensible à tant  
» d'avantages, que l'amour de la Paix lui avoit  
» procurés de la part de la Suede, a peu res-  
» pecté, en plusieurs occasions, les droits des  
» Gens les plus sacrés. Elle a fait plus. Sans rap-  
» peller ici des menaces outrageantes, elle a  
» violé ouvertement l'Article VII. du Traité  
» de Nyftad, en s'ingérant d'une façon illicite  
» & tout-à-fait énorme, dans les affaires in-  
» térieures du Royaume, pour y susciter des  
» troubles, & pour y régler un jour à son gré,  
» la succession au Trône, contre le droit des  
» Etats. Elle a même toujours affecté de  
» tenir avec la Suede un langage de hau-  
» teur peu usité, & encore moins convenable,  
» entre des Puissances égales & indépendantes.

» C'est peu de menacer. Les effets ont suivi  
» de près les menaces en tout ce qui a dépendu  
» de la Russie pour les mettre en usage. En-  
» tr'autres, deux preuves authentiques en font  
» foi. Le déni de justice aux seuls Sujets Sue-  
» dois, par un ordre exprès donné aux Tribu-  
» naux, est un de ces traits marqués dont les  
» Barbares même auroient à rougir. La dé-  
» fense de la sortie des Bleds, dont la permis-  
» sion étoit expressément stipulée par l'Art. VI.  
» en faveur de la Suede, dans le tems même  
» que l'exportation en étoit permise à toute  
» autre Nation, prouve allèz combien la Russie  
» ne reconnoit de droits entre ses voisins &  
» elle,



» elle, que ceux d'un pouvoir arbitraire &  
» illimité.

» Il y a des griefs dont on peut obtenir la  
» réparation par la voye des négociations ;  
» mais les offenses ne se réparent que les armes  
» à la main.

» Tel est l'assassinat du Major Sinclair, Sujet  
» Suedois, muni d'un passeport du Roi, &  
» porteur de ses dépêches, que des Emissaires  
» Russiens ont poursuivi à travers de tout un  
» Royaume, atteint, & cruellement massacré :  
» Action aussi barbare qu'inouïe parmi des peu-  
» ples policés ; elle feroit horreur aux Sauva-  
» ges, qui à peine connoissent les loix de l'hu-  
» manité, dictées par la simple nature.

» Le Roi laisse à l'Univers entier à juger si  
» de telles infractions à des Traités solennels,  
» de telles hauteurs, de telles menaces, de tels  
» procédés, & qui plus est, de telles violences  
» & barbaries, dont on produira les preuves, ne  
» sont pas infiniment plus outrageantes qu'une  
» guerre ouverte, & si S. M. peut se dispenser  
» d'en tirer une juste satisfaction.

» Elle connoit tous les malheurs qu'une  
» guerre entraîne après elle ; mais à l'exemple  
» de ses glorieux Prédecesseurs les Rois de  
» Suede, elle sçait ce qu'il faut sacrifier aux  
» droits & à l'honneur d'une Couronne ou-  
» tragée.

» Le Roi ne prend pas les armes par un  
» esprit de conquête. La sûreté à procurer à  
» ses Sujets, l'honneur & l'indépendance de sa  
» Couronne à soutenir, & sur-tout les atten-  
» tats & les cruautés à venger, sont de si justes  
» sujets de guerre, que S. M. n'a pû se dispen-  
» ser de se servir des moyens que Dieu a mis  
» entre

» entre les mains des Souverains , pour repouſſer  
 » cet outrage & pour en tirer vengeance.

» Le Roi ſe conſiant ainſi dans la juſtice de  
 » ſa cauſe , ſ'en promet la bénédiction du Dieu  
 » des Armées , pour le ſuccès de ſes entrepri-  
 » ſes , & pour en obtenir enfin une paix ſûre ,  
 » honorable & permanente.

Tels ſont les motifs qui ont déterminé le  
 Roi de Suede à déclarer la guerre à la Ruſſie.  
 Les deux Articles du Traité de Nyſtad que cette  
 dernière Couronne eſt accusée d'avoir enfreints ,  
 portent ce qui ſuit.

» Art. VI. Sa Majeſté le Roi de Suede ſ'eſt  
 » auſſi reſervé à l'égard du Commerce , la per-  
 » miſſion pour toujours , de faire acheter an-  
 » nuellement des grains à Riga , Revel &  
 » Arensburg , pour cinquante mille roubles ;  
 » leſquels grains ſortiront deſdites Places ,  
 » ſans qu'on en paye aucuns droits , ou autres  
 » impôts , pour être transportés en Suede ,  
 » moyenant une attestation par laquelle il pa-  
 » roîſſe qu'ils ont été achetés pour le compte  
 » de Sa Maj. Suedoiſe , ou par des Sujets qui  
 » ſont chargés de cet achat de la part de S. M.  
 » le Roi de Suede : Ce qui ne doit pas ſ'en-  
 » tendre des années dans leſquelles S. M. Cza-  
 » rienne ſe trouveroit obligée par manque de  
 » recolte , ou pour d'autres raiſons impor-  
 » tantes , de défendre la ſortie des grains gé-  
 » néralement à routes les Nations.

» Art. VII. Sa Majeſté Czarienne promet  
 » auſſi de la maniere la plus ſolemnelle , qu'Elle  
 » ne ſe mêlera point des affaires domeſtiques  
 » du Royaume de Suede , ni de la forme de  
 » Régence qui a été réglée & établie ſous ſer-  
 » ment , & unanimement par les Etats dudit  
 » Royau-

» Royaume : Qu'elle n'y allistera personne en  
» aucune maniere que ce puille être, ni direc-  
» tement ni indirectement; mais qu'elle tâchera  
» d'empêcher & de prévenir tout ce qui y est  
» contraire, pourvû que cela vienne à la con-  
» noissance de S. M. Czarienne, afin de don-  
» ner par là des marques évidentes d'une ami-  
» tié sincere & d'un véritable voisin.

La declaration de guerre que le Heraut d'Armes publia, comme on l'a dit, étoit conçue en ces termes.

**N**OUS FREDERIC par la grace de Dieu, Roi de  
Suede, des Gots & des Vandales, Landgrave  
de Hesse &c. à tous nos fidèles Sujets, Salut. *Declaration  
de guerre.*

Les offenses réitérées que la Cour de Russie a  
faites en differens tems à notre Royaume & à nos  
Sujets, & qui sont exposées ci-dessus, aussi-bien que  
l'infraction ouverte des Traités & des engagemens  
qui ont subsisté jusqu'à present entre les deux Etats  
pour notre prosperité & sureté, & pour celle du  
Royaume & de nos fidèles Sujets, ne nous ont pas  
permis de differer plus long-tems, à prendre les  
armes pour déclarer ouvertement la guerre au  
Czar, comme nous le faisons par les presentes, en  
implorant la protection & le secours de la divine  
Providence. Ainsi, Nous ordonnons qu'à compter  
de la date de cette Déclaration, toute navigation,  
commerce, postes, & autres correspondances, sous  
quelque nom que ce soient, qui se faisoient avec  
les Provinces, Ports, Villes & Places de Russie,  
cesseront absolument sous peine de mort. Nous com-  
mandons à notre Gouverneur Général en Pomme-  
ranie, à nos Felt-Maréchaux, Gouverneurs des  
Provinces, Généraux, Amiraux, Intendants &  
Commandans, tant par mer que par terre, qu'ils  
ayent

ayent, de même que ceux qui leur sont subordonnés, à faire en sorte que notre présente déclaration soit rendue publique, & à tenir la main à son exécution. Pour sûreté de quoi nous l'avons signée de notre propre main, & y avons fait apposer notre Sceau Royal. Donné à Stockholm dans le Sénat le 24. Juillet 1741. Signé FREDERIC.

Le 28. le Roi signa l'ordre, par lequel il est enjoint à tous ses Sujets qui sont au service du Czar de Russie, ou des Alliés de ce Prince qui prendront part à cette guerre, de revenir sans délai dans le Royaume; voici comme Sa Maj. s'y explique.

Ordre du  
Roi.

Nous FREDERIC &c. sçavoir faisons que comme Nous avons été obligés, par les violences & les injustices que la Cour de Russie a faites de tems à autre à Nous & aux fidèles Sujets de notre Royaume, de prendre les armes, & de lui déclarer de même qu'au présent Czar, une guerre ouverte & générale, tant par mer que par terre, Nous enjoignons à tous & un chacun des Habitans qui sont nés tant dans notre Royaume, que dans les Principautés, Terres & Seigneuries qui en dépendent, ou qui Nous sont attachés de quelque autre manière, par devoir ou par obéissance, qu'aussi-tôt que le présent ordre leur sera connu, ils aient à ne pas demeurer, ni s'arrêter plus long-tems au service du Czar de Russie, ou des Alliés de ce Prince qui prendront part à cette guerre; mais qu'un chacun d'entr'eux de haute ou basse condition, tant Nobles que Roturiers, Officiers & Soldats, soit qu'ils servent sur mer ou sur terre, lesquels se trouvent actuellement à sa solde, ou à la leur, devront d'abord s'en retirer sans le moindre délai, abandon-

abandonner leur service, & revenir dans le Pays, pour nous témoigner & à notre Royaume la fidélité, la soumission & l'attachement qu'ils Nous doivent en vertu des loix. Nous les assurons en même-tems qu'à leur retour ils seront engagés & employés dans notre service, selon leur mérite & leur capacité. Si au contraire quelqu'un oublioit tellement son très-humble devoir envers Nous, en abandonnant le service du Czar de Russie ou de ses Alliés, celui-là tombera dans la peine à laquelle sont sujets ceux qui se laissent employer les armes à la main, contre leur Puissance légitime, ou contre leur Patrie, & de telles personnes encourront la peine de mort, la perte de leur honneur, & la confiscation de leurs biens & propriétés &c.

Un pardon pour tous les Soldats & Matelots qui ont deserté le service du Roi, fut signé le 29. Il portoit ce qui suit.

FREDERIC &c. Comme on nous a donné à connaître qu'une partie de notre monde, qui dans les années précédentes a deserté de nos Drapeaux & Régimens, de même que des Pavillons & Vaisseaux de l'Amirauté, saisis de crainte par la punition qui les mène, n'osent pas quitter le service des Puissances étrangères, où ils se sont engagés pour revenir dans le Royaume, ni sortir des lieux où ils se sont réfugiés dans le Pays même; c'est pourquoi, malgré la disgrâce & la punition que les loix militaires & les réglemens de la marine décrètent en pareil cas contre de tels deserteurs; Nous voulons bien, par grace & faveur, en vertu de nos présentes Lettres Patentes, déclarer que tous ceux qui jusqu'à ce jour ont deserté, soit par mer ou sur terre, seront libres & exemts de tout reproche, ou punition; moyennant que ceux qui étans dans le

Pardon pour  
les Déserteurs.

Royaume,

Royaume, reviennent volontairement à leurs Corps dans trois mois, à compter de la date de la présente, & ceux qui sont hors du Royaume dans six mois, à compter de la même date : Bien entendu que le Cartel conclu dans l'année 1738. entre Nous & la Couronne de Dannemarc, demeurera dans sa force, & sans qu'il y soit donné la moindre atteinte.

*Edit sur la  
Navigation.*

Par une autre Ordonnance Royale également émanée à l'occasion de la présente guerre, il est permis à tous les Vaisseaux des Nations amies de la Suede, de naviger librement aux Ports & Havres de Russie qui ne sont point bloqués, moyennant qu'ils s'abstiennent d'avoir à bord aucunes marchandises ou effets de contrebande. On comprend sous ce nom généralement tout ce qui peut servir à la guerre, comme canons, mortiers, fusils & mousquets, sabres, épées, bayonnettes & autres armes, toutes sortes de munitions ou d'attirails de guerre, des habits pour les Troupes & même des Chevaux.

*Rupture  
précipitée.*

II. Il y a à remarquer sur la rupture avec la Russie, qu'elle a été si précipitée, qu'on n'a pu préparer toutes les choses pour agir au moment qu'elle seroit déclarée; car il est certain, sur-tout quant à l'Armée de Finlande, qu'elle n'est pas actuellement assez nombreuse pour agir offensivement, & soutenir les suites qu'on peut attendre de la déclaration de la guerre. Mais elle doit l'être dans peu, puisqu'on va envoyer encore dans cette Province de nouveaux transports de Troupes, outre 1200. hommes de la Garde du Roi, qui se sont embarqués le 23. Août pour y passer. Le Comte de Lewenhaupt, Maréchal de la Diète, laquelle n'a pas  
pris

pris fin , non-obstant la déclaration de la guerre, aura le commandement de l'Armée de Finlande.

III. On s'attend à *Stockholm* à de prochains mouvemens dans quelques Provinces de Russie en faveur de la Suede, mais l'événement justifiera l'idée qu'on en conçoit, & si la joye & l'animosité de la Nation Suedoise contre les Moscovites qui éclatent à cette occasion, sont bien fondées; car elle est de telle sorte, que Mr. Bestuchef, Ministre du Czar, & d'autres personnes connues pour être dans les intérêts de la Couronne de Russie, & qui sont à *Stockholm*, auroient été exposées à des extrémités fâcheuses au moment que la rupture fut annoncée, si le Roi n'avoit déclaré qu'il les prenoit sous sa protection jusqu'au tems de leur départ qui est arrivé quelques jours après. Ce qui a le plus ranimé le peuple, c'est l'endroit du Manifeste du Roi, où il est fait mention du meurtre du Major Sinclair. Il faut dire sur cette guerre que le consentement de tous les Ordres du Royaume a été unanime pour la déclarer, & que s'il y a eu des membres dans la Diète, qui d'abord ont eu de la peine à s'expliquer là-dessus, ils se sont trouvés comme contraints de se ranger à l'avis des autres, afin de n'être pas regardés comme des traîtres & des mal-intentionnés. Le parti dominant l'ayant ainsi emporté, le peuple en paroît plus ravi, que lors qu'accablé sous le poids de la dernière guerre si longue & si pénible, il avoit conçu de joye de la paix qui lui fut donnée au commencement du présent regne; paix qui fit respirer la Suede, quoiqu'au sacrifice de plusieurs belles Provinces, dont on veut aujourd'hui demander

*Sujet au  
ressentiment  
des Suedois.*

la restitution, & sur-tout, de la Livonie. On assure même qu'il a été décidé par une résolution unanime des Etats du Royaume, que la présente guerre ne finira point, que cette Province ne soit rentrée sous le pouvoir de la Couronne.

*Somme donnée par les Etats.*

IV. Depuis la guerre déclarée, la Banque des Etats a fait présent au Roi d'un million pour la pousser avec vigueur, & pour obtenir une paix honorable, S. M. peut se promettre encore une pareille somme de la même Banque. Comme il y a grande apparence que la France influë pour quelque chose dans cette guerre, & que le Comte de Tessin, Ambassadeur auprès du Roi T.C., a rendu en cela des services importants au Royaume depuis qu'il est à Paris, on lui accorde aussi deux cens mille écus, moitié pour lui tenir lieu de récompense de ses services, & l'autre moitié pour payer ses dettes. Ce Seigneur est cependant attendu de retour à Stockholm, d'où le Comte de St. Severin d'Aragon, Ministre de la Cour de Versailles, se dispose au contraire à partir, pour y retourner : Il vend une partie de ses Equipages au Marquis de Lanmarie qui vient le relever avec le même caractère d'Ambassadeur de France.

Mr. de Bestuchef, qui a été Ministre de la Cour de Russie, & tous les Facteurs & Négocians Russiens, se sont déjà retirés de Stockholm, & sont retournés en leur Pays.

*Avertissement pour les Vaisseaux.*

V. Tous les Bâtimens qui se trouvoient dans le Sund lors de la déclaration de guerre, furent avertis par le Commissaire du Roi à Elleñeur, d'éviter la route de Petersbourg, pour ne point courir risque d'être pris par l'Escadre Suedoise qui avoit fait voile directement vers ce Port,



& qui devoit y faire une descente.

Que cette Escadre soit partie pour se rendre vers Petersbourg, la chose est hors de doute; le Vice-Amiral Rayalin qui la commande, est même dès-à-présent à en bloquer le Port, & il a été renforcé depuis par six Vaisseaux de guerre. On doit ainsi être curieux d'apprendre des nouvelles du succès des hostilités que les Troupes auront commencées contre les Russiens, qui ont à s'attendre en même-tems aux courses de la part des Suedois, y ayant nombre de particuliers qui arment des Bâtimens à cet effet. Pour ce qui est d'ailleurs de la Marine du Royaume, on peut s'en promettre de grandes choses, parce qu'elle est mieux réglée que celle de Russie, & lui est supérieure; mais il n'en est pas de même pour le nombre quant aux forces de terre, celles de Russie les surpassans de plus de moitié.

VI. La clémence se fait sentir aux prisonniers d'Etat détenus depuis plusieurs mois. Le Baron de Gyllenstierna coupable de mort pour les correspondances qu'il a entretenues avec le Ministre Rusien, en lui déceuvrant ce qui s'étoit traité dans le Comité secret de la Diette du Royaume, au lieu de perdre la tête après avoir la main coupée, comme le portoit sa Sentence, ne sera puni que d'une prison perpétuelle. A l'égard des autres personnes impliquées dans l'affaire de ce Baron, dans le nombre desquels est le Sr. Arckenholtz, il ne sera condamné qu'à garder un mois de prison au pain & à l'eau; le Sr. Mathesius, après avoir subi le même châtiment, sera banni du Royaume; le Sr. de Bahr, Clerc de la Chancellerie, sera simplement admonété & démis de sa place.

*Prisonniers  
d'Etat.*

*Hostilités  
de la part  
des Suedois.*

I. C'EST dont la Cour se flatte dans la conjoncture d'une guerre ouverte où elle se trouve avec la Suede, est, que les Turcs ne feront point en état de faire diversion en faveur des Suedois, puisqu'il est certain que l'Usurpateur de l'Empire des Perses Thamas-Kouly-Kan, vient de recommencer la guerre contre la Porte Ottomane. On se flatte d'ailleurs que les grandes forces de terre qu'a le Czar feront repentir la Suede de la guerre qu'elle vient de lui déclarer, & que bientôt la Flotte Russe ne cédera non plus en rien à celle de cette Couronne. Elle est à Cronslot, où elle a ordre de se tenir prête à tout événement. Mais on voit déjà avec surprise la mer Baltique & le Golfe de Finlande se couvrir de Vaisseaux de guerre Suedois & de Bâtimens de la même Nation qui sont armés en course; on les voit même visiter tous les Navires qu'ils rencontrent, & arrêter ceux qui sont destinés pour Petersbourg, ou qui ont à bord des marchandises de Russie. Deux Vaisseaux Anglois se trouvant dans le dernier cas, furent arrêtés sur la fin d'Août à la hauteur du Port de Dantzich; huit Vaisseaux de guerre Suedois sortis de Carelsroon, & qui croisent sur les côtes de Courlande, sont venus fonder le Port de Libau; quatre autres Vaisseaux de la même Nation avec deux Fregates croisent devant Riga, pour intercepter les Bâtimens qui sortent de ce Port ou qui s'y rendent.

On voit toutes ces dispositions de la Suede ensuite de sa déclaration de guerre, & l'on ne voit pas encore de Manifeste de la part du Czar pour y servir de réponse, & de contre déclaration

ration de guerre; on se propose néanmoins d'en publier incessamment un , & d'y justifier la conduite de la Russie à l'égard de S. M. Suédoise, tant sur les accusations de peu de menagement, que sur ce qui regarde l'affaire du Major Sinclair. Il n'est pas cependant qu'on ne voye bientôt le Marquis de la Chetardie, Ambassadeur de France, partir de Petersbourg pour retourner à Paris, quoique ce Ministre veuille témoigner qu'il n'a pas eu la moindre connoissance de la démarche hardie que vient de faire la Suède,

II. Comme les forces de terre du Czar sont incomparablement plus considérables que celles du Roi de Suède, on ne pourroit revenir de la surprise où tout le monde se trouve, que ce Prince lui a déclaré la guerre, si l'on ne croyoit qu'il est soutenu par quelque Puissance. Mais qu'on se rappelle ici ce qui s'est passé sous le Règne de Charles XII., & l'on pourra se débarrasser des préjugés, en se souvenant que le petit nombre de Suédois n'a gueres cédé à un nombre de Moscovites de beaucoup supérieur, outre que les forces de mer des Suédois passent présentement celles des Russiens; car la marine de ces derniers a été fort négligée depuis la mort du Czar Pierre I. On compte ainsi sur des secours de la part de la Grande-Bretagne, puisque ce n'est plus contre des Turcs ni des Tartares qu'on a une guerre à soutenir, mais contre des Suédois dont la valeur & la bravoure sont d'une toute autre espèce.

II. Le Marquis de Botta, Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême, a continué jusqu'à la fin d'Août à solliciter pour cette Princesse le secours en Troupes qu'elle devoit attendre

*Conjectures  
sur la présente guerre.*

ensuite des engagemens contractés avec le feu Empereur des Romains, afin de faire une diversion en Prusse. Mais il pourra peut-être se ralentir sur sa demande, si, comme on l'assure, l'accommodement de la Reine sa Maîtresse avec Sa Majesté Prussienne, est conclu. Jusqu'ici on avoit offert à la Cour de Vienne un secours en argent, sçavoir, deux millions de roubles, mais elle s'est excusée de l'accepter, parce que d'autres Cours, également garantes de la Pragmatique-Sanction, auroient pu prétendre d'en faire autant.

*Ce qui est  
du secours à  
donner à la  
Cour de  
Vienne.*

Le 2. Août la Princesse née le 26. Juillet au Duc Antoine-Ulrich de Brunswick, fut baptisée avec beaucoup de cérémonies : Elle eut pour parrain & marraine le Duc Charles-Leopold de Mecklembourg, & la Princesse Elizabeth.

#### P O L O G N E.

*Mouvements  
dans le Sé-  
nat.*

I. **A** La nouvelle que la guerre étoit déclarée par la Suède à la Russie, on a remarqué de grands mouvemens dans le Sénat; il y a néanmoins toute certitude que la République demeurera neutre à l'occasion de cette guerre, & qu'en même-tems elle prendra les mesures nécessaires pour maintenir ses droits sur le Duché de Courlande; car l'élection du Prince Louis-Ernest, en qualité de Duc de Courlande, ne paroît pas encore sur le point d'être confirmée; les Etats du Pays sont cependant impatiens de recevoir cette confirmation du Roi & de la République, afin de consommer leur Election.

II. L'Armée de la Couronne est assemblée, *Difficulté* & doit, dit-on, marcher vers les frontières de Silesie. Ce qu'il y a de plus certain, est, que les *sur les limi* Commissaires Russiens & Turcs qui avoient *215* diffé-

différé le reglement des limites , l'ayant commencé & fini dans le tems que la République s'y attendoit le moins , & sans l'intervention de l'Instigateur de la Couronne qui a été nommé par la dernière Diette pour y assister , ce dernier a fait publier au nom de la République le reglement dont il est question , en protestant en même-tems dans les formes contre ce qui y a été arrêté au préjudice du Royaume ; car s'étant rendu sur les lieux , il a trouvé qu'en divers endroits les Commissaires Turcs & Russiens avoient disposé du territoire de la Couronne.

D A N N E M A R C K.

Ayant donné ailleurs \* le memoire présenté au Roi par le Résident d'Hollande sur la liberté de la pêche vers les côtes d'Islande, le Roi y a enfin répondu , & le but de la réponse de S. M. est de prouver « que les Rois de » Danne-mare ont joui depuis un tems immémorial des pleins effets d'une juste possession » dans la mer du Nord : Que les Ordonnances » émanées à ce sujet , en différens tems , & qui » défendent de naviger vers les Isles d'Islande , de » Ferroe &c. font foi de la légitimité de cette » possession ; que les Archives en fournissent des » exemples ; que des Sujets étrangers , du scû » & du consentement de leurs Princes , ont sollicité des Privilèges pour qu'il leur fût permis d'exercer la pêche dans cette mer ; & » que leurs Cours ont même intercedé en leur » faveur , pour leur faire obtenir cette permission &c.

*Déclaration  
de Sa Maj.  
Danoise sur  
la pêche  
d'Islande.*

On dit encore dans cette réponse « que la » situa-

\* Voyez le Journal du mois de Juillet dernier , pages 54. & 55.

» situation de l'Isle d'*Islande* est connue de tout  
 » le monde ; que son climat froid ne laisse  
 » aucun lieu au travail de la terre ; que les  
 » Habitans n'ont que la pêche pour unique  
 » soutien de leur vie ; qu'ils ne se servent que  
 » de petites barques avec lesquelles ils n'osent  
 » pas s'exposer bien avant dans la mer : Que  
 » si la distance de quatre miles des côtes ne  
 » leur étoit pas assurée privativement, ils se-  
 » roient réduits à mourir de faim : Que la  
 » pêche a toujours été interdite dans cette di-  
 » stance, même aux Sujets du Roi, & que la  
 » plus grande faveur que les Nations étrangè-  
 » res puissent attendre, c'est d'être traitées  
 » comme les Sujets de S. M. Danoise.

Dans l'espece de méintelligence où la Cou-  
 ronne de Dannemarck se trouve avec les Hol-  
 landois par rapport à la navigation & au com-  
 merce d'*Islande*, la Grande Bretagne continuë à  
 tout mettre en œuvre, pour empêcher qu'elle  
 ne soit poussée plus loin.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
 ESPAGNE, & en ITALIE, depuis le mois  
 dernier.*

I. **Q**UOIQUE tous les préparatifs pour le dé-  
 part de l'Infant Don Philippe soient finis,  
 de même que ceux pour la marche des Troupes  
 qu'on destine depuis si long-tems pour l'Italie,  
 cette marche est toujours suspendue, parce que  
 la France, sans doute, ne juge pas encore à  
 propos qu'elle ait lieu, cette affaire ne devant  
 pas être plus précipitée que tant d'autres dont  
 l'Europe

l'Europe entière attend le dénouement : L'Evêque de Rennes , Ambassadeur du Roi Très-Chrétien , n'en continue pas moins pour cela ses entretiens journaliers avec le Roi & la Reine , & les Ministres qui sont au timon des affaires : Il les informe régulièrement de toutes les résolutions que prend sa Cour dans la conjoncture présente , de la destination des forces qu'elle fait marcher dans l'Empire , & ailleurs , ce à quoi celles de mer pourront se porter , & le plan suivant lequel elle compte d'agir , pour épargner l'effusion du sang Chrétien dont l'Europe est menacée. Le crédit de l'Evêque Ambassadeur se soutient d'ailleurs parfaitement. Celui de l'Ambassadeur de Sardaigne se soutient aussi , mais avec un peu moins de force.

II. Les seize Vaisseaux de guerre qui sont dans le Port de *Cadix* prêts à mettre à la voile , ont été renforcés par deux autres & une Fregate qui étoient dans le Pontal ; ainsi l'Escadre de Mr. Novarette peut être en état de faire face à l'Amiral Haddock , au cas qu'il vienne de nouveau se présenter devant *Cadix* , où l'on est à présent d'autant plus tranquille , que son Escadre , quoiqu'ayant eu du renfort par l'Amiral Norris , n'a cru devoir jusqu'ici rien entreprendre. L'arrivée de ce dernier sur les Côtes de Galice où il a paru , n'a point du tout effrayé les Habitans , sçachans qu'elles étoient bien gardées , quoique seulement par eux-mêmes ; aussi après qu'il s'y fut présenté , le parti qu'il prit , fut de s'en éloigner , & même de remettre à la voile vers l'Angleterre , sans avoir rien tenté.

*Force de  
l'Escadre  
Espagnole.*

III. La Cour a été jusqu'à la mi-Août sans  
avoir

Perte des  
Anglois de-  
vant Car-  
thagene.

avoir reçu le journal du Siege de *Carthagene* en Amerique, que les Anglois ont levé après l'avoir entrepris. Mais il fut enfin apporté par l'Ajudant Général Don Pedro de Mur, que Don Sebastien de Eslaba, Viceroi de *Santa Fé*, avoit dépêché au Roi. Ce journal est un in quarto de 14. pages d'impression sans le titre, par conséquent trop étendu pour être donné dans nos Mémoires; on y voit entr'autres choses la perte des Anglois, qui monte à 9. mille hommes tant tués que morts de maladies, & que faute d'Equipages pour faire la manœuvre, ils ont été obligés de bruler dans le Port même de *Carthagene* sept de leurs plus gros Vaisseaux. On a fait pendant trois jours consécutifs des réjouissances publiques par tout le Royaume pour cet événement.

D'autres nouvelles de l'Amerique portent que le Commandeur Anson Anglois, a été joint dans sa route pour la mer du Sud par Mr. Pizarro, qui lui avoit ruiné son Escadre, ce qui attend néanmoins confirmation; & que l'Amiral Vernon qui est retourné à la *Jamaïque* après son expédition manquée sur *Carthagene*, en méditoit une autre, quoiqu'avec de petites forces, sur *San Jago di Cuba*: Que l'Amiral Torres est toujours à la *Havane* avec son Escadre qu'il fait carener, & que le Port de cette dernière Place est dans un si bon état, qu'il n'y a pas à craindre que les Anglois viennent le visiter.

IV. Les avis qu'on reçoit du Portugal font le détail circonstancié de beaucoup de nouvelles prises Angloises faites par les Aimateurs de la Couronne, sur les Côtes de ce Royaume; & que les Corsaires de Barbarie infestent extraordinairement les mers du même Royaume. Mais



La Cour a reçu avec ces avis la nouvelle d'un Combat donné le 6. Août dans le détroit de Gibraltar par quatre Vaisseaux Anglois de l'Escadre de l'Amiral Haddock, dont trois étoient de 60. Canons & un de 80., contre trois Navires François dont un étoit de 50. & deux de 30. Canons, commandés par le Marquis de Caylus, qui revenoit de la *Martinique* pour s'en retourner à *Toulon*. Voici comme la chose s'est passée. Le 5. Août au soir les trois Vaisseaux François étans à la hauteur du Cap *Spartel*, rencontrèrent l'Escadre Angloise de l'Amiral Haddock, dont quatre Vaisseaux furent détachés sous les ordres de Milord Marle pour reconnoître les François : Ceux-ci ayant été joints à minuit & interrogés sur leur voyage, leur réponse fut qu'ils venoient de la mer, & prétendoient continuer leur route. Les Anglois exigèrent qu'ils missent le Canot à la mer, & sur le refus des François, ils leur lâcherent une bordée. Le combat s'engagea avec vivacité de part & d'autre, & dura jusqu'au matin, que les Anglois s'aperçurent de la méprise. Milord Marle envoya un Officier au Marquis de Caylus l'assurer qu'il avoit cru que c'étoient des Vaisseaux de guerre Espagnols, & qu'il lui demandoit excuse. Le Marquis répondit, que le Commandant Anglois auroit à se justifier envers le Roi d'Angleterre. Les François ont tiré 1700. coups de Canon, & les Anglois environ trois mille. Mr. de Pardaillan, qui commandoit la *Flore*, l'un des Bâtimens François, a été tué, & avec lui 28. hommes. Les François ont eu de plus 60. blessés, & leurs trois Vaisseaux tous criblés de coups. On n'est pas informé au juste de la perte des Anglois; on sçait seulement que deux de

Combat  
naval.

de leurs Vaisseaux ont été extrêmement mal-traités, & qu'il y en a eu un de démâté qui est entré dans le Port de *Tanger*. Le Marquis de Caylus qui a relâché à *Malaga*, pour y prendre des rafraichissemens, & faire panser ses blessés, remit à la voile le 16. vers *Toulon*.

Cette affaire est précisément de la même nature que celle qui arriva la nuit du 18. au 19. Janvier de la presente année, à la vûe du Cap *Tiberon* près de l'Isle de *S. Domingue*, & dont nous avons fait le narré dans nos Mémoires du mois de Juin dernier, page 452. & suivantes.

## I T A L I E.

I. **R**ome. Un Bref que la Reine de Hongrie & de Boheme demandoit au Pape pour lever une Taxe sur le Clrgé & sur les Eglises de ses Etats, vient de lui être accordé. Le Comte de Thun, Ministre de cette Princesse, qui avoit fait ses representations à ce sujet, en a fait d'autres depuis peu au St. Pere sur ce que les Troupes Bavaeroises étoient entrées par surprise dans la Ville de *Passau* & l'occupoient : Il exposa en même-tems à Sa Sainteté les conséquences de cette démarche, & les inconvéniens que la Reine Sa Maitresse en appréhendoit. Le Pape surpris de cet événement, a écrit dès le jour même qu'il en fut informé, à l'Electeur de Baviere, pour l'engager à retirer ses Troupes de *Passau* : Il s'est adressé aussi à d'autres Princes de l'Empire pour les porter à employer leurs bons offices dans la même vûe auprès de Son Altesse Electorale.

Le Cardinal de Lamberg qui est Evêque de *Passau*, a envoyé en present au Pape deux caisses remplies de livres rares, & de manuscrits curieux

curieux. S. S. en a été d'autant plus satisfaite, qu'elle a un grand goût pour la Littérature.

II. L'affaire du Cardinal Coscia a recommencé à faire bruit. Ce Prélat ayant sollicité le Pape de le rétablir dans l'Archevêché de Benevent, vacant par la mort du Cardinal Cenci, le St. Pere n'y parut point contraire, mais il demanda du Cardinal sa renonciation par écrit, & d'en laisser la date en blanc, pour la remplir lorsqu'il seroit nommé de nouveau à ce Bénéfice. Cette esperance pour le Cardinal n'ayant pas eu de quoi le contenter, il a refusé de se conformer à ce que Sa Sainteté lui proposoit. Il s'est tenu ensuite sur cette affaire une Congrégation extraordinaire au Palais du Quirinal, & il y fut décidé que les prétentions du Cardinal Coscia pour être réintégré dans l'Archevêché de Benevent, étoient nulles & insoutenables. Cet Archevêché est destiné à Mr. Landi, la résolution du Pape est prise là-dessus. Cependant Sa Sainteté pour donner une dernière marque de sa modération au Cardinal Coscia, a bien voulu lui envoyer l'exposé des raisons qui l'ont porté à prendre une telle résolution. C'est sur ce parti du Pape que le Cardinal aura presentement à prendre le sien.

III. Le Pape a déclaré *Civita-Vechia* Port Franc sur le pied de ceux d'Ancone & de Livourne, & a érigé en Evêché l'Abbaye de St. Charles en France, à la réquisition du Roi Très-Christien. Le 20. Août Sa Sainteté se rendit à l'Eglise des Peres de St. Bernard, & après y avoir dit la Messe, Elle passa dans la Sacristie, où l'on avoit dressé un Trône sur lequel Elle se plaça, & publia le Decret de Canonisation du Vénérable Rudolphe Aquaviva, de la Compagnie

*Prétentions  
du Cardinal  
Coscia jugées  
nulles.*

*Decret de  
Canonisa-  
tion.*

gnie de Jesus, avec quatre Compagnons, Jesuites, qui ont souffert le Martir.

*Neutralité  
de la Cour  
de Naples  
incertaine.*

IV. *Naples.* Non-obstant les apparences d'une neutralité à garder par le Roi, en cas de guerre en Italie, deux choses manifestent le contraire; l'une que S. M. a signé le 28. Juillet un Traité d'Alliance avec les Cours de France, d'Espagne, de Prusse & de Baviere, par lequel elle s'oblige de fournir quatorze mille hommes pour son contingent, au cas que les Contractans de cette Alliance, soient obligés d'assembler leurs Troupes; l'autre, que vingt-cinq mille hommes ont déjà ordre de se tenir prêts à marcher au premier commandement : Avec cela on a préparé un nouveau train d'artillerie & de Mortiers, qu'on dit destiné pour une expédition en Toscane ou dans la Lombardie.

*Tribunal  
pour arrêter  
les desordres.*

V. Le 4. du mois d'Août seulement, l'accommodement entre le St. Siège & le Roi fut publié à Naples, & conformément à cet accommodement on a formé le Tribunal qui y étoit compris, sçavoir, un Tribunal mixte composé de treize personnes, y compris Mr. Galliani, premier Aumônier du Roi, qui en a été nommé Président par le Pape pour les trois premières années. Le Pape a nommé la moitié des autres Membres de ce Tribunal, & le Roi l'autre moitié. Ce Tribunal produit déjà le bon effet, que depuis son érection il ne s'est plus commis d'homicide dans Naples, au lieu qu'il ne se passoit point de jours qu'il n'y en eut.

Le Comte de Monfiterolo, Ambassadeur du Roi de Sardaigne, est à Naples depuis le 11. qu'il y arriva; Il a eu le jour suivant une audience particuliere du Roi & de la Reine, & depuis il a rendu ses visites aux Ministres & à  
la

la Noblesse. Un Ambassadeur de la Porte Ottomane vient aussi d'arriver à Naples, ayant fini sa quarantaine à *Messine*.

VI. Un Monstre Marin d'une grandeur & d'une figure extraordinaires, fut apperçu le 18. Juillet sur le rivage de *Bivona* en Calabre : Il avoit 60. palmes de longueur, une palme est de 9. pouces, sur 40. de largeur & 30. de hauteur, la tête chevelue & la queue semblable à celle d'un Cheval. Sa gueule étoit large de 8. palmes & longue de quinze. De tems en tems il plongeoit la tête dans la mer, & lorsqu'il l'en retiroit, il lançoit de la gueule de l'eau comme un torrent près de 40. palmes en l'air. Vers le soir la mer étant crüe considérablement, il se retira du banc de sable sur lequel il étoit arrêté, & tâcha de regagner le large ; Mais les Pêcheurs de la côte le poursuivirent dans leurs barques, & un d'eux lui ayant dardé un harpon dans les flancs, les autres le blessèrent avec d'autres instrumens, de sorte qu'ayant perdu tout son sang, il alla mourir sur le rivage.

VII. *Lombardie*. En cas de guerre en Italie, dont les apatences se renouvellent par le Traité d'Alliance signé à Naples, on se flatte d'obtenir la neutralité pour le Port de *Livourne* & toute la *Toscane*; en conséquence, la plus grande partie des Troupes Autrichiennes qui sont en *Toscane*, passeront en *Lombardie*; car le bruit court que les Cours de Madrid & de Naples ont concerté d'entreprendre la conquête de la *Lombardie*.

VIII. *Milan*. Suivant un nouveau reglement qui a suivi une reforme que la Reine de Hongrie & de Bohême a fait, le Conseil suprême d'Italie. d'Italie se trouve presentement composé d'un  
Président,

Président, trois Régens nationaux, deux Secrétaires, & six Officiers; tous avec des appointemens proportionnés à la générosité de la Souveraine; le Président ayant 14000. florins par an, les Régens chacun 7000. &c.

Ce qui peut  
faire respec-  
ter une neu-  
tralité.

IX. *Venise*. La République est fortement sollicitée par les Cœurs de Madrid & de Naples de demeurer neutre à l'occasion des affaires d'Italie; ce qui a donné sujet à un grand Conseil. On y a délibéré sur toutes les suites que pourroit avoir cette neutralité, & l'on y a enfin considéré qu'il n'étoit pas convenable de prendre un tel parti, sans être en état de rendre la neutralité respectable aux Puissances qui la demandoient, si elles venoient à manquer à leurs engagemens: Il fut ainsi jugé nécessaire de former un Camp de vingt cinq mille hommes dans les environs de *Verone*. Les préparatifs pour ce camp d'observation qui donnera toute sûreté à l'Etat, se font même avec beaucoup de diligence; tous les Emplois militaires vacans ont déjà été remplis, les Troupes sont en marche de tous côtés, & l'on a fait venir quatre Régimens de *Dalmatie*, qui feront partie du Camp. C'est au Provéditeur Général en Terre-Ferme à avoir le Commandement en chef de ce Corps; le Chevalier Ange Emo, qui a rempli les principales Charges militaires, de la République dans ses Etats du Levant, fut revêtu le 5. Août de cet important Emploi, mais en ayant donné depuis sa démission pour son grand âge, le Chevalier Cornaro en a été pourvu. Peut être que ce dernier saisira le même prétexte pour n'en point exercer les fonctions, étant également dans un âge avancé; cependant Mr. Cornaro est connu pour avoir donné souvent des preuves

Les Cheva-  
liers Emo &  
Cornaro  
ont été Prové-  
diteurs.

*des Princes &c.* Octobre 1741. 167  
preuves de sa bravoure & de sa prudence militaire.

Des avis de *Dalmatie* portent que les Turcs retirent la plupart des Troupes qu'ils ont en *Albanie* & quartiers voisins, pour les faire passer en *Asie*; parce que l'on sçait que Thamas-Kouly-Kan a déjà commencé les hostilités contre la Porte Ottomane, & qu'il marche vers *Erzerum* à la tête d'une Armée nombreuse.

X. Le Duc de Modène dont les intérêts sont de ne point voir approcher les Espagnols de la *Lombardie*, se met en posture autant que le lui permettent ses forces : Il a déjà sur pied huit mille hommes, & compte d'en lever encore deux mille. Ce Prince fera pas là une figure dans la ligue.

XI. *Corse*. Il n'y a plus à présent dans cette Isle que cinq Bataillons de Troupes de France & les Miquelets, trois Bataillons en étans encore sortis pour retourner en France, depuis ce que nous en avons marqué dans nos derniers mémoires. Les Corfes menacent toujours de recommencer leurs hostilités contre les Genoïs, à qui ils ne veulent absolument plus être soumis, si le reste des François ne demeure pas parmi eux, & si l'on est plus long-tems sans leur déclarer le sort de leur Pays. Aussi le Marquis Spinola, Commissaire de la République de Genes, qui est à la *Bastie*, ne s'y croit-il pas en fureté : Il souhaiteroit son rapel, qu'il soit licite, & en attendant il prend des mesures pour assembler un petit Corps dans cette Capitale de l'Isle. Il court toujours un bruit que les Troupes de France seront remplacées par un Corps de Troupes Espagnoles qu'on doit embarquer à Barcelonne.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
FRANCE, depuis le mois dernier.*

*Etat des af-  
faires avec  
l'Angleter-  
re.*

I. **L**A nouvelle confirmée du combat qui s'est donné le 6. Août dernier dans le Détroit de Gibraltar, ayant été apportée à Versailles, il s'y est tenu d'abord un grand Conseil, à l'issue duquel on crut devoir s'attendre à une déclaration de guerre contre la Grande Bretagne, puisque la Nation Françoisse a déjà plus d'un sujet de mécontentement contre cette Couronne; Mais la voix du pacifique Cardinal de Fleuri y a encore eu le dessus, & l'a emporté sur l'avis de tous les autres Ministres qui s'étoient déjà déclarés pour la guerre : Il a soutenu qu'il falloit auparavant demander satisfaction, & attendre d'ailleurs une réponse que le Roi d'Angleterre donneroit sur des propositions que doit lui avoir faites à présent Mr. de Bully, qu'on s'est déterminé à faire partir pour Hanover le 25. Août, sur des apparences qui se sont montrées qu'on pourra prévenir une rupture, en suivant des ouvertures que Mr. Thomson chargé des affaires de Sa Maj. Britannique depuis le départ de Paris du feu Comte de Waldegrave, a faites au Cardinal : Si l'on rompt avec l'Angleterre, ce ne sera d'abord qu'en accordant des Lettres de marque ou de représailles. Des Vaisseaux pour aller en course sont déjà tout équipés à St. Malo, à Dunkerque & ailleurs, & n'attendent que ces Lettres. Les deux Escadres du Roi, l'une au Port de Toulon, l'autre à celui de Brest, n'attendent également  
pour



pour mettre à la voile que les derniers ordres de la Cour, quoiqu'on n'en sçache pas la destination à présent, puisque, vraisemblablement, elle ne se fera sentir qu'au besoin, ou lorsqu'on sera plus près des événemens que la crise des affaires générales de l'Europe viendra à présenter. Ces deux Escadres toutes équipées, comme elles le sont à présent, sont aussi pourvues de vivres, chacune pour cinq mois. Mr. de Court, Lieutenant-Général, doit commander celle de Toulon forte de seize Vaisseaux, & monter le Vaisseau le *Terrible* qui en est le Vaisseau Amiral. L'Escadre de *Brest* est de dix-huit Vaisseaux, y compris six Fregates, dont elle a été renforcée.

*Escadre du Roi.*

II. La résolution ayant été prise, sans qu'elle fit éclat, de faire repentir les Corsaires de Tunis du peu de respect qu'ils portoient au Pavillon du Roi, elle fut exécutée au moment que peut-être ils s'y attendoient le moins. Vers le milieu de Juillet les Fregates la *Talante* & le *Zephir* firent voile du Port de *Marseille*, & se joignirent à quatre Galeres proche de l'Isle de *Malthe*, d'où elles cinglerent vers *Tunis* avec un nombre pareil de Vaisseaux & Galeres de la Religion. Elles se glissèrent à la faveur des ténèbres jusques dans le Port, & se mirent à droite & à gauche. La *Talante* commandée par le Comte de Marquese, ayant donné le signal à cette petite Flotte, elle lâcha ses bordées sur tous les Vaisseaux Tunisiens. Ceux-ci qui ne s'attendoient pas à cette surprise, & qui croyoient les forces de leurs ennemis plus grandes qu'elles n'étoient, songerent plutôt à la fuite qu'à la défense. Mais à mesure qu'ils passaient entre les Vaisseaux François & Maltois, ils étoient

*Les Tunisiens châtiés.*

pris, brûlés, ou coulés à fond, de façon qu'aucun de ces Corsaires n'échapa. Cette satisfaction, qu'on s'est donnée, a plus humilié & consterné les Tunisiens, qu'aucune de celles qu'on eut encore prise, & l'on doit croire sur ce sujet qu'ils ne s'abandonneront plus avec tant de facilité à faire insulte à la bannière Française.

Mesures prises sur la conjoncture.

III. Jamais les Couriers n'ont été si fréquens qu'à présent à arriver d'Espagne, de Hollande, de Silésie, de plusieurs Cours de l'Empire, & du Nord, à Versailles, où se tiennent assez assiduellement le Cardinal de Fleuri & les Ministres, dont les conférences ne discontinuënt point. Aussi jamais n'y a-t-il eu plus de différens intérêts à concilier, & plus de pas à franchir pour arriver à ce que la Cour paroît s'être proposée dans la situation présente des affaires de l'Europe, qu'on aura beaucoup de peine d'ajuster sans guerre. A tout événement le Roi a déjà ses différentes Armées dans les lieux qui leur furent destinés d'abord, & suivant les événemens, on peut compter qu'elles ne manqueront point d'agir. Celle qui s'est assemblée à Givet, & qui est commandée par le Marquis de Maillebois, est déjà arrivée à Neuss près de Cologne, où l'on a fait un grand amas de toutes les choses nécessaires pour sa subsistance. Il n'y a point de doute qu'elle ne passe le Rhin à Dusseldorf, deux Ponts ayant été construits à cet effet; l'un près de cette Ville, & l'autre à Kayserwerth, qui est un lieu plus bas, pour s'avancer dans le Pays de Quilliers. On ne croyoit pas que cette Armée dût passer le Rhin cette année. On étoit dans la même pensée sur celle qu'on nomme l'Armée de Bavière, & qui s'est assemblée en Alsace. Mais on ne pensoit pas juste.

Car

Car immédiatement après l'impression de nôtre dernier Journal, nous aprîmes qu'elle avoit commencé à passer le *Rhin* le 15. Août près du *Fort-Loëis*, & ensuite successivement par divisions. Par un Acte qui roule parmi les Ministres, sous le titre d'*Extrait des Lettres Patentes de l'Electeur de Baviere pour commander les Troupes de France*, on peut remarquer que ces Troupes ont été envoyées à la réquisition de son Altesse Electorale de Baviere. Voici la teneur de cet Acte.

» Notre très-cher & amé Frere & Cousin  
 » L'Electeur de Baviere Nous ayant requis  
 » de lui accorder les secours nécessaires pour  
 » prévenir les entreprises des ennemis qui l'en-  
 » vironnent, & dont les dispositions tendent à  
 » s'opposer par la force aux droits légitimes  
 » de sa Maison, Nous nous sommes portés  
 » d'autant plus volontiers à faire passer dans  
 » ses Etats nôtre Armée auxiliaire que &c.  
 » A ces causes nous l'avons constitué nôtre  
 » Lieutenant-Général représentant nôtre Per-  
 » sonne en nôtre Armée d'Allemagne, avec  
 » pleinpouvoir & autorité de commander à  
 » toutes nos Troupes, tant d'Infanterie que de  
 » Cavalerie, Françoises & Etrangères, dont  
 » nôtre Armée peut être composée, leur or-  
 » donnant ce qu'elles auront à faire, & les  
 » employer par tout où besoin sera, s'oppo-  
 » ser aux entreprises des ennemis communs,  
 » entrer même, s'il en est besoin, dans leurs  
 » Pays, y assiéger & faire battre les Villes,  
 » Places & Châteaux, les emporter de force,  
 » & les prendre à composition, battre nosdits  
 » ennemis, leur livrer bataille, rencontre &

» escarmouche, & faire tous autres actes &  
 » & exploits de guerre, faire faire les mon-  
 » tres & revûes de nos Gens de guerre, com-  
 » mander à tous nos Officiers d'Artillerie, de  
 » Vivres, & autres étans à nôtre Armée : Si  
 » donnons en mandement à nos Lieutenans-  
 » Généraux &c.

Mr. de Wafner, Ministre de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui a de fréquentes conférences avec le Cardinal de Fleuri, en a eu une particulière à l'occasion de l'Acte qu'on vient de rapporter; Mais on ne sçait quelle réponse ce Ministre a reçue à ses représentations. On debite que, conjointement avec le Marquis de Stainville, qui est présentement revêtu du caractère d'Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Grand Duc de Toscane, il a communiqué depuis des dépêches de la dernière importance au Cardinal Ministre sur les circonstances où se trouve la Reine sa Maîtresse; que même ces dépêches renferment des propositions avantageuses au Roi, qu'on croit néanmoins ne devoir pas être acceptées, parce qu'il paroît à cet égard que la Cour est trop avancée envers celle de Baviere, & peut être aussi envers d'autres, ce qui se déclarera mieux dans peu. Nous rapporterons en attendant une Déclaration du Roi du 29. Août dernier, qui ordonne la levée du dixième denier sur tous les Biens du Royaume & sous les causes qui y sont rapportées, & qu'on va voir par le dispositif de cette Déclaration dont voici les trois premiers articles.

**L**OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Déclareront, Salut. Les accidens arrivés depuis quelques années, & principalement l'année dernière sur la levée du les recoltes, & la situation des affaires de l'Europe, dixième Nous ayant mis, il y a déjà long-tems, dans la nécessité de faire plusieurs dépenses extraordinaires & très-considérables, Nous avons jusqu'à présent tâché d'y pourvoir par des voyes qui ne fussent point à charge à nos peuples; mais ces dépenses se trouvant nécessairement continuées & multipliées tant par l'augmentation de nos Troupes, que les circonstances nous ont forcé de mettre en état d'entrer en campagne, que par l'armement de nos Flottes; Nous nous trouvons obligés de nous procurer des secours extraordinaires qui puissent satisfaire à toutes ces nouvelles dépenses, sans déranger l'ordre établi dans nos Finances pour le payement des charges ordinaires de l'Etat, auquel les fonds qui y ont été jusqu'à présent affectés, continueront d'être employés. Et comme Nous avons déjà éprouvé que de tous les moyens que Nous aurions pu mettre en usage, il n'y en a point de plus juste & de moins arbitraire que l'imposition du Dixième, qui se repartit sur tous nos Sujets, relativement à leurs Biens & Facultés, ni de plus avantageux, puisque la levée s'en faisant sans traite ni remise extraordinaire, le produit en rentre en entier en notre Trésor Royal, Nous nous sommes déterminés à préférer cette Imposition à tous les autres moyens qui Nous ont été proposés, & à ordonner qu'à commencer du premier Octobre prochain l'Imposition & la levée du Dixième se fera sur tous nos Sujets relativement à leurs revenus & facultés: Mais notre intention étant que cette Imposition ne subsiste qu'autant que Nous se-

rons

rons obligés de continuer les dépenses extraordinaires qui y donnent lieu, Nous la ferons cesser aussi tôt que lesdites dépenses pourront être supprimées; Et notre empressement pour procurer ce soulagement à nos peuples sera égal à celui dont Nous avons donné des preuves en 1737. en supprimant cette même imposition dès le premier Janvier de ladite année, quoique Nous eussions annoncé par notre Déclaration du 17. Novembre 1733. qu'elle ne cesseroit que trois mois après la publication de la Paix. A CES CAUSES, Et autres à ce Nous mouvans, de notre certaine science, pleine puissance Et autorité Royale, Nous avons par ces Présentes signées de notre main, dit, déclaré Et ordonné, disons, déclarons Et ordonnons, voulons Et Nous plaît, qu'à commencer du premier Octobre prochain, le Dixième soit annuellement levé à notre profit sur tous les revenus Et produite des Sujets Et Hab. tans de nôtre Royaume, Pays, Terres Et Seigneuries de notre obéissance, dans la même forme Et de la même manière qu'il l'a été pendant les trois dernières années qu'il a eu lieu.

1. Ordonnons que tous Propriétaires, Nobles ou Roturiers, Privilégiés ou non Privilégiés, même les Appanagistes ou Engagistes, payeront le Dixième du revenu de tous les Fonds, Terres, Prés, Bois, Vignes, Marais, Pacages, Usages, Etangs, Rivières, Moulins, Forges, Fourneaux Et autres Usines, Cens, Rentes, Dixmes, Champarts, Droits Seigneuriaux, Péages, Passages, Droits de Ponts, Bacqs Et Rivières, Droits de Canaux, Et généralement pour tous autres Droits Et Biens de quelque nature qu'ils soient, tenus à rentes, affermes ou non affermes.

2. Comme aussi le Dixième du revenu des Maisons de toutes les Villes Et Faubourgs du Royaume, louées ou non louées, ensemble pour celles de la Cam-

pagne

pagne qui étans louées procurent un revenu aux Propriétaires, même pour les Parcs & Enclos desdites Maisons étans en valeur, de manière que le Dixième ne soit levé sur chaque nature des Biens contenus dans le présent & dans le précédent Articles, qu'en égard aux revenus, déduction faite la retenue du Dixième; & à l'égard des Forges, Etangs, & Moulins, ils ne seront imposés au Dixième, que sur le pied de trois quarts du revenu.

3. Le Dixième du revenu de toutes les Charges, Emplois & Commissions, soit d'Epée, soit de Robe, des Maisons Royales, Villes, Police ou Finance, compris leurs appointemens, gages, remises, taxations, & droits y attribués, de quelque nature qu'ils soient, continuera d'être perçu sur ceux sur qui on le percevoit actuellement, & sera pareillement levé sur ceux sur qui on auroit oublié de le percevoir, ou qui en auroient été exemptés; dérogeant à cet effet à tous Edits, Déclarations & Arrêts, en vertu desquels l'exemption du Dixième pourroit être prétendue.

Cette Déclaration est en treize Articles, dont le dernier fait remarquer plus que les autres encore, qu'on est à la veille d'une guerre. Le voici.

13. Voulons que l'imposition du Dixième, portée par la présente Déclaration cesse d'être levée aussitôt qu'en posant les Armes, nous aurons rétabli la tranquillité, & fait cesser les causes des dépenses extraordinaires qui Nous ont forcé d'y avoir recours.

Le 4. Septembre le Parlement de Paris s'étant assemblé pour l'enregistrement de la Déclaration dont on vient de rapporter les principaux Articles, il fut arrêté qu'on feroit au Roi des très-humbles remontrances afin d'obtenir que cette

cette imposition fut différée jusqu'au premier Janvier prochain, & qu'on fixât le tems de la levée. L'après-midi les Gens du Roi allerent à Versailles demander le jour auquel le Parlement pourroit faire ses remontrances à S. M. Elles lui furent présentées le lendemain. Mais le Roi ayant déclaré sa volonté, la Déclaration fut enregistrée le 7.

IV. On se loüe beaucoup à la Cour de la reception qui a été faite aux Troupes du Roi qui ont passé tant dans l'Empire qu'ailleurs, pour se rendre en *Baviere* & dans le Pays de *Quilliers*, aussi ces Troupes ont-elles observé avec scrupule la discipline qui leur a été prescrite, & continuënt sur ce pied. Sur la fin d'Août la Cour fit partir six chariots d'argent pour l'Armée de Baviere, dont les divisions de toutes les Colonnes ont actuellement passé le Rhin. On assure que celle qui est sous les ordres du Maréchal de Maillebois, va être suivie d'un nouveau Corps de quinze à seize mille hommes, qui s'assurera des passages de la *Meuse* à *Dinant*, *Huy* & *Liege*; & qu'on enverra aussi un Corps de nouvelles Troupes vers le *Haut-Rhin* consistant en quatorze Bataillons & vingt-huit Escadrons: Mais on ne dit rien de la destination de ces nouveaux Corps. Ceux qui sont en *Flandres* & dans le *Dauphiné* se tiennent jusqu'ici attendans les ordres de la Cour.

V. Le Marquis de Villeneuve qui est revenu de son Ambassade de *Constantinople*, fut présenté le 9. Août au Roi, & lui remit une Lettre du Grand Seigneur remplie de nouveaux témoignages de sa reconnoissance des bons offices de la Cour. Mr. de Villeneuve fut reçu le 30. Conseiller d'Etat. Le contenu de la Lettre qu'il a  
remise



remise à S. M. sera mieux déclaré encore par un Ambassadeur de la Porte qui est attendu à Paris dans le cours du present mois d'Octobre, & qui a déjà été en France; il y a accompagné son pere Mehemet Effendi, Trésorier de l'Empire Ottoman, lequel vint à Paris en 1721. avec le même caractère d'Ambassadeur de la Porte : Il s'appelle Sayd-Effendi. C'est lui qui a réglé l'année dernière les limites de la Bosnie avec le Général Guadagni. Il est chargé, entre autres, d'une négociation relative à la guerre entre la Suède & la Russie, ce qui fait que le Comte de Tessin, Ambassadeur de Suède, l'attend avec impatience, ayant des instructions pour traiter avec lui. On ne parle cependant plus du départ de ce Comte, parce que le Comte de S. Severin qui est attendu de retour de Stockholm, va être remplacé, comme nous l'avons déjà dit, par le Marquis de Lanmarie, Maréchal de Camp, que le Roi a nommé son Ambassadeur auprès de S. M. Suédoise.

*Ambassa-  
deur Turc.*

VI. Mr. de Barrenachea, à present Comte del Puerto, est arrivé de Madrid à Paris, allant à Stockholm, en qualité d'Ambassadeur d'Espagne. Il n'a point tardé, après son arrivée, de voir le Comte de Tessin. Il a aussi été à Versailles, où il a vû les Ministres, & a eu une audience particulière du Roi. Comme il a appris, depuis qu'il est à Paris, la déclaration de guerre de la Suède contre la Russie, il a dépêché un Courier à Madrid pour en donner avis, & il attend le retour de ce Courier avec des ordres de Sa Maj. Catholique avant de continuer son voyage.

VII. La Cour qui avoit pris le 25. Juillet le deuil pour la mort de la Reine de Sardaigne, le

le quitta le 14. Août, qu'elle le reprit pour celle de Mademoiselle de Clermont, Surintendante de la Maison de la Reine, dont nous ferons mention à la fin de ce Journal. Le 25. ce deuil finit. Le Roi le prendra aussi pour la mort de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante-Générale des Pays-Bas Autrichiens, dès qu'elle aura été notifiée à S. M.

*Benefices  
remplis.*

VIII. Au même mois d'Août le Roi nomma l'Evêque de Bayone à l'Evêché d'*Arles*; l'Abbé de Beaumont de Repaix, Chanoine & Comte de Lion, Abbé de Notre-Dame des Vertus, & Grand Official de Blois, à l'Evêché de *Bayone*; l'Abbé de Fargues, Chanoine & Comte de Lion, à l'Evêché de *St. Claude*; l'Abbé de Lévi-Lerans, Grand Vicair de Bourdeaux, à l'Evêché de *Pamiers*; & l'Abbé du Guesclin, Aumônier de S. M., Abbé de l'Abbaye Royale de Teulest, Diocèse de Dijon, & Vicair Général de l'Archevêché de Rouen à Pontoise, à l'Evêché de *Cahors*. S. M. a donné aussi l'Abbaye du *Mont S. Quentin*, à l'Evêque de Rennes, son Ambassadeur à Madrid; celle de *Livry*, à l'Abbé de ce nom; & celle des *Allois* à la Dame d'Uxelles.

*Obseques  
de la Reine  
de Sardai-  
gne.*

IX. Nous apprenons de *Commerci*, de *Nanci*, & de toute la Lorraine & Barrois, que les peuples extrêmement sensibles à la mort de la Reine de Sardaigne, fille de S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine, s'étoient signalés à cette occasion en obseques magnifiques qu'ils ont faits dans toutes leurs Eglises, pour le repos de l'ame de cette défunte Reine. Les Peres Dominicains de *Nanci*, se sont, entr'autres, distingués dans le nombre des Services funebres qu'il y a eu dans cette Ville, y ayant invité les Cours Souveraines, l'Hôtel de Ville,

Et nombre de personnes du premier rang. Leur Eglise étoit décorée de tout ce qui appartient à une cérémonie également magnifique & lugubre.

X. Toutes les Lettres venues de la *Suisse* donnent avis qu'il y a chez les Grisons un parti considérable, qui demande que l'affaire du renouvellement de l'Alliance avec le Roi de France soit remise sur le tapis, que même les sentimens se réunissent de plus en plus sur cette affaire; ainsi la négociation interrompue à ce sujet pourra bien être reprise dans peu. En même-tems on apprend que les contestations de la République de *Geneve* avec le Roi de Sardaigne, sont au même état que nous les laissons le mois passé, lorsque nous dîmes quelque chose sur ce point, page 219. ; cependant l'espérance d'un accommodement n'est pas encore évanouie, car on sçait que le Marquis d'Ormea, premier Ministre de S. M. Sardaignoise, s'est expliqué sur ce sujet en termes favorables envers des Députés de la République qui s'étoient rendus à *Turin*.

#### ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**A**ngleterre. On attendoit de jour en jour, depuis le départ du Chevalier Jean Norris avec sa Flotte, des nouvelles de son Expédition sur les Côtes d'Espagne, où on lui avoit envoyé des provisions. Mais au moment qu'on y pensoit le moins, on le vit revenir à *Sainte Helene*, *Retour de l'Amiral Norris.*

*Helene*, & de là à *Spithead*. Son prompt retour a eu certainement de quoi surprendre toute la Nation qui attendait de lui quelque foudroyante exécution sur les Côtes de Galice où il s'est montré, où qu'il eût intercepté les Gallions. Ce fut le 5. Septembre qu'il rentra dans la rade de Sainte Helene à bord du Vaisseau de guerre la *Victoire* & accompagné de sept autres Vaisseaux : Il a laissé le reste de l'Escadre dans les mers d'Espagne, & il y en a une partie qui a joint l'Amiral Haddock. Son voyage s'est réduit à faire reconnoître par ses Vaisseaux les Ports de Galice les uns après les autres. L'un de ceux qui fut détaché à cet effet, est le Vaisseau de guerre l'*Argyle*, il ne s'est pas borné comme les autres à la reconnaissance ; car s'étant joint au Navire nommé le *Gibraltar*, & à une Chaloupe, il a pris sur sa route un Brigantin Espagnol, & en a fait échoüer quatre autres : Etant arrivé le 28. Juillet à la hauteur du Port de *Cunirina*, il s'y rendit maître d'une Chaloupe après un très-rude combat ; le 30. il s'empara d'une Barque de 40. tonneaux & en fit échoüer un de trente ; il délivra ensuite, ou plutôt, il reprit devant *Rondella*, où il s'est rendu, quatre Bâtimens Anglois qui étoient dans ce Port.

Exploit du  
Vaisseau  
l'*Argyle*.

II. Ce n'est pas pour rester dans l'inaction, si Mr. Norris a regagné les Ports du Royaume ; il en eut l'ordre, si l'on pense juste, sur les apparences qu'il y avoit d'une déclaration de guerre de la Suede contre la Russie & qui vient d'éclater. Sa présence pourra donc être de quelque service à la dernière de ces Couronnes, & soutenir avec une Flotte dans la mer Baltique, le système du Nord sur le pied actuel, qu'il est intéressant à la Couronne de ne pas voir chan-

ger.

ger. On s'attend ainsi de le voir mettre à la voile vers cette mer, d'autant plus que le Prince de Scherbatow, Ministre du Czar, sollicite déjà les secours stipulés par les Traités, & que le Gouvernement a eu avis que le Roi de Suede a fait arrêter dans le Port de *Stockholm* les Vaisseaux Anglois qui y sont, jusqu'à ce qu'on ait restitué une somme de trente mille écus & une certaine quantité de vin que le Vaisseau de guerre le *Biddeford* a enlevé à la hauteur de l'Île de *Madere* de dessus un Vaisseau Suedois venant des Indes Orientales, & jusqu'à ce qu'on ait remis en liberté un autre Vaisseau de la même Nation, dont l'Armateur la *Revanche* se rendit maître il y a quelque tems, & qui a été conduit à *Plymouth*.

Il n'en faut pas davantage pour en venir à une rupture avec la Suede, qui, peut-être, saisit cette occasion, par une certaine influence, pour mettre diversion aux forces de la Couronne; quoiqu'en apparence la Suede doive s'être donné assez de besogne avec le puissant ennemi qu'elle vient de provoquer.

III. Dans des circonstances qui pressent plus que jamais la Grande-Bretagne, eu égard à l'échec arrivé à l'Amiral Vernon près de *Carthagene* d'Amerique, aux deux Escadres Françaises de *Brest* & de *Toulon* qu'on croit devoir joindre à *Cadix* celle d'Espagne, & à la scène qui va se jouer sur le Theatre du Nord, on ne pense plus à faire passer les Troupes du Camp de *Colchester* aux Pays-Bas Autrichiens; elles s'y tiennent encore fort tranquilles, & attendent toujours leur destination, qui sera peut-être l'Amerique, du moins pour une partie de ces Troupes. Mais on a cru devoir ordonner à l'Amirauté de dresser un état de tous les Vaisseaux

seaux de guerre qui sont dans les divers Ports des trois Royaumes, & qui pourroient encore être mis en commission, parce qu'il est décidé qu'on doit toujours faire son compte de soutenir la supériorité que la Couronne a eue jusqu'ici sur mer. Dans cette vue on fait revenir nombre de Vaisseaux d'Amérique, où ils sont jugés moins nécessaires que les Troupes, & à tout événement, & quel que soit le dénouement des affaires de l'Europe, l'on espère d'avoir l'année prochaine environ 200. Vaisseaux de guerre en état de servir, & dont la plus grande partie sera employée en Europe, afin de parvenir d'autant mieux à la fin qu'on se propose. Outre tous les navires de guerre qui sont en état, on en construit encore dans les chantiers des Marchands, pour le service du Roi, deux de 60. Canons, deux de 50., quatre de 40., deux de 20., & quelques Chaloupes; on en fait encore davantage dans les Chantiers de Sa Maj.

IV. Si la Couronne ne s'est point encore déterminée à donner aucun secours à la Reine de Hongrie & de Bohême, contre le Roi de Prusse, en vertu de la Pragmatique-Sanction, & ne s'est jusqu'ici rabattu comme la Hollande que sur ses offres de tout employer pour terminer à l'amiable les différends de cette Princesse avec S. M. Prussienne: Si, dis-je, il n'y a point eu d'autre effet, quant aux engagemens à remplir à cet égard, le Gouvernement vient cependant de remettre une somme considérable à la Cour de Vienne, qu'on croit devoir être suivie encore par d'autres; & Mr. Robinson, Ministre du Roi en cette dernière Cour, a été en Silesie faire des dernières instances, qu'à la fin on croyoit

croÿoit devoir engager le Roi de Prusse à un accommodement, mais il ne se presente pas encore.

V. Il n'y a jusqu'ici rien de certain par rapport au retour du Roi de ses Etats d'Allemagne, les diverses négociations qui se trouvent entamées à *Herrenhausen*, ne faisant point encore entrevoir ce qui en sera. On sçait que Mr. de Buffly, Ministre du Roi Très-Chrétien, y est depuis quelques jours, & l'on pense de son envoi que le succès de la commission dont il est chargé, décidera de celui des principales affaires de l'Europe. Ce qui s'est passé dans le détroit de *Gibraltar* le 6. Août entre 4. Vaisseaux du Roi, & trois Navires François, ne manquera pas d'être repeté dans sa commission, quoique les Seigneurs de la Régence eussent déjà reçu à ce sujet les plaintes convenables de la Cour de Versailles. On n'est pas à Londres sans desaprouver la conduite du Commandant Anglois de ces 4. Vaisseaux. On donne fort contre sa précipitation, par conséquent il faut s'attendre qu'une satisfaction telle que la France peut la prétendre, ne manquera pas de lui être donnée.

#### H O L L A N D E.

1. **D**ANS la situation d'affaires si épineuses où se trouve toute l'Europe, il paroîtroit que la République dût être plongée dans de grandes inquiétudes : Il ne s'en manifeste cependant au-dehors que le bruit d'une nouvelle augmentation dans les Troupes, qu'on augmentera aussi les forces de mer, & que c'est là le sujet de plusieurs conférences qu'ont eu les Députés des Amirautes avec les Ministres de l'Etat à la *Haye*, où ces Députés ont été mandés. Mais il est toujours vraisemblable  
T qu'on

qu'on ne précipitera rien à cet égard, & que la République attendra un dénoûement qui l'éclairera encore mieux tant sur ce parti à prendre, que sur celui auquel la conjoncture la contraindra. La marche des Troupes de France vers les Pays de *Quilliers* & de *Bergues*, qui fait l'attention de tant de Cours, devoit néanmoins, suivant toute opinion, la tirer de sa tranquillité; puisqu'au cas d'une rupture, elle se trouveroit hors de communication avec l'Empire & la Suisse, & par conséquent dans l'impuissance d'en tirer des Troupes & des Recrûs.

II. Les Etats Généraux ne font ainsi que délibérer, & leurs délibérations ont à rouler sur Ibien des objets qui se présentent tout à la fois. Les Armées Françaises en marche vers la Baviere & le Bas-Rhin doivent les occuper, quoiqu'on en dise, & que par leur tranquillité il paroisse que tout ce qui arrivera dans l'Europe, la République n'aura point à s'en ressentir. Il est vrai que jusqu'à présent ce sont là les assurances que lui donnent les Ministres Etrangers. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, n'a pas été un des derniers à se déclarer de cette sorte aux Ministres. Mr. Preiss, Envoyé Extraordinaire de Suede, en remettant de son côté au Président des Etats Généraux les motifs qui ont porté le Roi son Maître à déclarer la guerre à la Russie, lui a déclaré que ce Prince n'avoit aucunes vûës dans cette guerre dont la République dût prendre de l'ombrage, qu'au contraire il ne fouhaitoit que de vivre en paix avec elle.

III. Si les grandes affaires qui agitent l'Europe semblent faire si peu d'impression sur l'Etat, il n'en est pas absolument de même des  
démêlés



qu'il a avec le Dannemarc sur la pêche & le Commerce d'*Islande* & autres Isles, & de ceux avec l'Evêché de *Munster*; puisque quant aux derniers qui regardent les limites de la Province d'*Over-Yffel*, non-obstant l'esperance qu'ils seront ajustés par la médiation de la France, on a jugé à propos de renforcer les garnisons des Villes de ces quartiers-là.

IV. Jusqu'ici il n'y a point encore de résolution finale qui eut été prise dans les Assemblées des Etats, par rapport aux secours que la Reine de Hongrie & de Boheme attend en vertu des Traités. On en agit en cela sur le pied de la Grande-Bretagne, parce que, comme cette Couronne, on croit devoir réduire les Cours de *Vienne* & de *Berlin* à un accommodement, & dans cette esperance, les secours, quoique reconnus être demandés avec fondement, restent à être envoyés. On voit cependant que les démarches du Roi de Prusse démentent, pour le présent, ce qu'il fit paroître d'abord; c'est-à-dire, d'accepter un accommodement sous des conditions avantageuses pour lui, & telles qu'on sçait que la Sérénissime Reine de Hongrie lui a proposées depuis peu. Enfin, le Baron de Reischach, Ministre de cette Princesse, insiste toujours sur la nécessité de remplir les engagements que la République a contractés par la garantie de la Pragmatique-Sanction, voyant bien que le délai va presenter des suites qui ne seront pas moins fâcheuses, qu'un abandon absolu. Mais on le laisse poursuivre dans ses instances.

P A R S - B A S.

- I. LA Sérénissime Archiduchesse Gouvernante Générale de ces Pays, que nous dîmes

le mois passé s'être renduë de *Bruxelles* à *Marimont*, y eut le 14. Août un accès de fivere, pour lequel elle fut obligée de garder la chambre; on n'en craignit aucune suite fâcheuse jusqu'au 21. qu'elle fut fort incommodée d'une oppression de poitrine. Cette Princesse se trouva un peu mieux les trois jours suivans. Mais le 25. son mal ayant empiré, elle reçut l'après-midi les Sacremens de l'Eglise. On fit le 26. des prières publiques dans toutes les Eglises de *Bruxelles* pour demander à Dieu son rétablissement; la nuit suivante S. A. S. rendit son ame à son Créateur, à la volonté duquel elle a montré une résignation entiere dans le cours de sa maladie. Elle se nommoit Marie-Elisabeth, & étoit âgée de 60. ans, 8. mois & 13. jours, étant née le 13. Decembre 1680. Elle étoit fille de l'Empereur Leopold, & Sœur du feu Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire. Le 9. Octobre 1725. Elle vint prendre le Gouvernement Général de ces Pays. Cette Princesse, qui est généralement regrettée, avoit toutes les qualités qui forment le caractère d'une grande Princesse, & joignoit à cette pieté solide, héréditaire dans l'auguste Maison d'Autriche, celle d'une rendresse compâtissante pour les necessiteux, qui perdent en elle une grande Bienfaitrice.

Des Couriers du Cabinet partirent le 27. pour aller porter la nouvelle de cette mort aux Cours de Vienne & de Paris. La nuit du 28. au 29. le Corps de la feu Archiduchesse fut transporté de *Marimont* à *Bruxelles*, & exposé sur un lit de parade après avoir été embaumé. Le 30. vers les onze heures du soir, il fut enlevé &

*des Princes &c.* Octobre 1741. 287

& porté à *Sainte Gudule* sans beaucoup de cérémonie, & déposé dans le cavot où sont les Corps de l'Archiduc Albert & de l'Infante Isabelle.

On avoit ouvert la veille des ordres que la Reine de Hongrie & de Bohême avoit envoyés depuis plusieurs mois, & dans le tems d'une maladie dangereuse qu'eut déjà pour lors la Sér. Archiduchesse. Sa Maj. y déclaroit le Comte de Harrach Gouverneur Général de ces Pays, avec la même autorité dont le Comte de Daun étoit revêtu, lorsqu'il exerçoit ce grand Emploi. Cette nomination a causé une satisfaction extraordinaire. Son Excellence a pris en conséquence les rennes du Gouvernement, & dès le 31. le Conseil d'Etat s'assembla en sa présence. Le Magistrat de Bruxelles lui envoya le 6. le vin d'honneur à l'occasion de sa nouvelle dignité; ce qui se fit au bruit des tambours & aux fanfares des trompettes & des hautbois; le Pensionnaire de la Ville lui presenta en même-tems une bourse de quinze mille florins. Son Excellence reçut le même jour les complimens du Conseil de Brabant en corps, & répondit au discours qui lui fut fait, que le bien public feroit toujours l'objet principal de ses soins. Des Députés des Villes & des Provinces sont venus aussi successivement complimenter Son Excellence sur la Charge de Gouverneur Général qu'elle exerce à la satisfaction de tous les Habitans.

Les legs qu'on raporte avoir été faits par la feu Archiduchesse, sont, une pension de 2000. fl. à Mr. Ludovici son Secrétaire du Cabinet; une de deux mille à chacune de ses deux Dames de la

*Le Comte  
de Harrach  
Gouverneur  
Général.*

*Ses legs.*

clef d'or, & cent pistoles à chacune de ses quatre Demoiselles : Elle a laissé un attelage de ses plus beaux Chevaux au Comte de Harrach, son Grand Maître & premier Ministre ; un autre au Prince de Rubempré, son Grand Ecuyer ; tout le vin de ses caves, au Comte de Bornes, son Grand-Maître des Cuisines ; & tout son linge, au Baron de Westenrod, son Maître d'Hôtel.

II. Depuis la mort de l'Archiduchesse, le Duc d'Arenberg a fait partir un Exprés pour Presbourg, afin d'apprendre les intentions de la Reine par rapport au militaire dans ces Pays. S. A. a depuis signé des ordres pour le changement de quelques garnisons, qui a eu lieu.

*Les broiil-  
leries avec  
le Pays de  
Liege conti-  
nuent.*

III. On prend actuellement divers arrangements convenables au bien public dans des assemblées qui se tiennent chez le Comte de Harrach ; & l'on croit avoir trouvé le moyen de rétablir le commerce avec la Principauté de Liege sur le pied qu'il étoit, par la Convention que nous avons rapportée le mois dernier, pag. 209., les contestations qu'ont formées les Etats de cette Principauté devans prendre fin incessamment, si déjà elles ne sont absolument terminées. C'est ce que nous dirons mieux le mois prochain.

*Armée de  
France.*

IV. S. E. Mr. le Comte de Harrach reçut au commencement de Septembre une Lettre du Maréchal de Maillebois commandant l'Armée Française qui s'étoit assemblée à *Givet*, & qui se rend dans les Pays de *Quilliers* & de *Bergne*. Par cette Lettre, Mr. de Maillebois l'a informé qu'il ne pourroit se dispenser de traverser la Province de *Limbourg*, mais que le Gouvernement ne devoit pas le prendre en mauvaise part, parce qu'il feroit observer à ses Troupes une discipline

pline si exacte, qu'aucun des Habitans n'auroit sujet de se plaindre de la conduite qu'elles tiendroient pendant leur marche. Cette marche a eu lieu. L'Armée de France a traversé préalablement l'Evêché de *Liege*, ensuite d'une Lettre écrite par le même Général au Prince Evêque pour lui en demander la permission. Le Cardinal de Fleuri avoit auparavant écrit une Lettre à cette occasion au même Prince. L'Armée n'a pas passé la *Meuse*; elle a laissé cette rivière à sa gauche, & a dirigé sa marche sur la droite. Le 9. Septembre elle campa à *Melin*. Delà elle traversa le Pays de *Limbourg*, est allé camper dans celui d'*Aix*, d'où elle a achevé sa route vers les Duchés qui sont sa destination. Tout avoit été préparé par tout quant aux vivres & fourrages qui lui étoient nécessaires. Elle est forte de 45. mille hommes, la plupart Infanterie, & le sera de 70000., si un autre Corps de Troupes que la France forme encore du côté de la *Meuse* vient à la joindre. Elle a avec elle un grand train d'Artillerie.

On doit être attentif aux fins que la France s'est proposées en destinant cette Armée à se rendre dans le Pays de *Quilliers*, & toute l'Europe ne peut que penser sur cette Couronne qu'en s'avancant d'une manière extraordinaire, comme elle le fait à cet égard, & dans l'Empire, elle doit avoir par devers elle toutes les assurances que ses projets ne pourront pas manquer de lui réussir.

Mr. de Mallebois, en passant par la terre de *Sr. Hubert* en Ardennes, y a exécuté un ordre de sa Cour, qui étoit de déclarer cette Terre neutre. Il a fait placer à cet effet sur les limites, des poteaux avec les Armes de l'Abbaye &

*Abbaye de  
Sr. Hubert.*

de

de l'Abbé , avec cette Inscription! *Chemin neutre*, L'Abbé en a fait dresser un Procès verbal , & l'Officier qui commandoit dans *St. Hubert* un Détachement de la Garnison de *Luxembourg* , s'est retiré avec son monde dans cette Ville.

Il est toujours fort douteux si les Hollandois peuvent regarder si tranquillement qu'ils l'affectent, la démarche de la France ; mais quant à présent , ils ne font d'autres mouvemens que de travailler à augmenter les Fortifications de *Maastricht* , où ils ont mis une garnison de 9. mille hommes.

V. Le Baron de Soteler , ci-devant Directeur Général des droits d'Entrée & Sortie & autres en ces Pays-Bas , qui étoit détenu depuis plusieurs années à la Conciergerie du Grand Conseil à *Mxlines* , pour plusieurs excès & délits , dont il avoit accusé , y a enfin reçu sa Sentence. Par cette Sentence il est déchu de sa Direction dès le 1. Avril 1737. & de tous les attributs dont il jouissoit en qualité de Directeur Général des droits d'entrée & sortie, banni à perpétuité des Terres & Etats de S. M. la Reine de Hongrie & de Bohême, avec défense d'y retourner sous peine plus griève, condamné de bonifier & restituer à la caisse neuf sommes reprises dans les chefs de sa Sentence dont il est reliquataire, & qui ensemble portent soixante & quelques mille florins, condamné aussi aux dommages & intérêts soufferts par S. M. repris dans la Sentence, aux frais & mises de justice, & à tenir prison jusqu'à ce qu'il ait satisfait au tout. Il est ordonné également qu'un grand Imprimé que le Prisonnier a produit au Verbal le 22. Mai 1738. ; un autre Imprimé in 4<sup>o</sup>, intitulé *Mé-*

*moire* ,

*des Princes &c.* Octobre 1741. 291  
moire, & portant à la fin la date du 18. De-  
cembre 1739. & enfin un Manuscrit, intitulé  
*Second Mémoire*, qui étoient ses pièces principa-  
les & justificatives, seront lacerés en plein Con-  
sistoire, comme ils l'ont été effectivement en  
sa présence par l'Huissier du Grand Conseil.

Telle est la Sentence d'Adam-Joseph Baron de  
Sorelet, qui a violé les arrêts qui lui étoient  
donnés par la Sérénissime Archiduchesse, qui s'est  
oublié jusqu'à répandre dans la plupart de ses  
Écrits des injures & des calomnies contre le  
premier Ministre, ceux du Conseil des Finances,  
& les Conseillers fiscaux de S. M., sans même  
épargner les dispositions de Son Altesse Séré-  
nissime, & qui s'est trouvé réliquataire des  
sommes mentionnées envers S. M., & de plus de  
260. mille florins envers ses créanciers, & ce non-  
obstant trente-mille florins d'appointemens par  
an, & une somme de neuf cens florins qu'on  
lui passoit pour son logement.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **P**OUR préparer le public, & entr'autres, les *Les Elec-*  
Habitans du Palatinat à l'arrivée d'un *teurs Pala-*  
corps considérable de Troupes Françoises qui *ten & de*  
venoit de la *Meuse* pour se rendre dans les *Cologne, pré-*  
chés de *Guilliers & de Bergue*, l'Electeur Palatin *viennent*  
a fait publier une Ordonnance portant que ces *leurs Sujets*  
Troupes payeront en argent comptant tous les *sur l'Armée*  
vivres qu'on leur fournira; que la volonté de *François de*  
S. A. Electorale est qu'on leur accorde l'entrée, *la Meuse, &c.*  
le passage & le logement dans ces deux Duchés, *les encoura-*  
sous gent.

sous la condition d'un payement comptant, comme il est dit ; & que n'y ayant aucun inconvénient à craindre de leur part, les Sujets du Pays ne devoient ni s'allarmer à cette occasion, ni sauver leurs grains ou autres effets. Une Ordonnance à peu près de la même nature, a paru de la part de l'Electeur de Cologne, qui assure ses Sujets, pour les faire revenir d'une espece d'allarme qu'ils avoient prise sur la prochaine arrivée d'une Armée de France, que cette Armée n'entreprendra quoi que ce soit au desavantage de Son Altesse ni de ses Sujets. La défense des grains hors du Pays de Cologne est portée par une autre Ordonnance, qui a aussi été publiée. Une troisième Ordonnance du même Prince tend à encourager les Habitans à porter leurs denrées au Camp de *Neufs* où l'Armée Françoisse s'est renduë, comme aussi à lui procurer les chevaux & voitures nécessaires : Et par une quatrième Ordonnance en date du 7. Septembre, S. A. E. de Cologne fait accélérer la livraison des vivres & fourages destinés pour cette Armée qui arriva le 16. Septembre vers *Neufs*, où elle ne doit pas s'être arrêtée long-tems ; car on peut être assuré que le Roi de Prusse ne lui aura pas refusé le passage par ses Etats : Il en est cependant que les Commissaires François s'étans rendus à *Duisbourg* le 7. Septembre, afin d'y faire des dispositions pour la marche ultérieure de l'Armée, le Magistrat a fait entendre, que sans un ordre du Conseil de Régence de *Cleves*, il ne pouvoit y concourir. Ce Conseil fut ensuite consulté, & sa déclaration à ce sujet ayant été que ses instructions & son autorité étoient bornées, il demanderoit des ordres de S. M. Prussienne, ce qu'il



qu'il fit en effet, en dépêchant dès le lendemain un Courier à ce Prince en Silesie, d'où il étoit attendu de retour.

Voilà jusqu'ici tout ce qui se présente de cette Armée qui est sous les ordres du Maréchal de Maillebois, & dont les Etats Généraux des Provinces Unies paroissent prendre si peu d'ombrage. Ils ne sont pas néanmoins pour en croire absolument, que son arrivée n'a qu'un but tout pacifique, & ne tend qu'à appuyer les négociations du Maréchal de Belleisle, qui ne sont autres, comme la France le publie, que le maintien de la tranquillité dans l'Empire. Celle de la Bavière qui a passé le Rhin au Fort-Lois, & à Schrek, fait déjà remarquer que sa destination est toute autre. Mais avant d'en dire davantage, nous dirons que tous les Princes & Etats d'Allemagne ont pris les mesures que la prudence suggère dans un tems où les affaires de l'Empire ne peuvent être mises dans une crise plus grande : Toutes leurs forces sont sur pied & sur leurs gardes ; la Cour de Cassel s'est déterminée à envoyer quelques Régimens à Rhin-fels, tant pour en renforcer la Garnison, que pour être à portée de renforcer celle de Coblenz, & d'Ehrenbreitstein, en cas de besoin. Il y a aussi un Camp à une demie lieuë de Dusseldorp entre les Villages de Goeldsheim & de Dendorff pour six mille hommes de Troupes Palatines, & dix mille de celles de l'Electeur de Cologne, dont une partie pourra se rendre en Westphalie, comme on le pense, la Régence de Cleves ayant déjà accordé le passage à cet effet pour 4. mille hommes.

*Les Princes  
se mettent  
en posture.*

II. Les Troupes Hannovriennes sont celles d'Allemagne qui s'attirent le plus d'attention,  
parce

*Armée  
de divers  
Princes.*

parce qu'on sçait que la Cour d'Hannover, pense sur la conjoncture autrement que celles des Electeurs du Rhin. Ces Troupes en bon nombre étoient routes sorties de leurs quartiers le 6. Septembre qu'elles alloient à leurs rendez-vous, dont l'un est près de *Hamelen*, & l'autre à *Barndorff* dans le Comté de *Diepholiz*. Les Troupes à la solde de l'Angleterre; sçavoir, celles de Hesse vont au premier de ces Camps, & celles de Dannemarc au second. A l'égard des Troupes de Prusse, de Saxe, de Gotha & de Hollande, dont un nombre doit également joindre celles de Hannover, il n'est pas encore dit où sera leur rendez-vous; mais le tout joint, il y aura une Armée formidable dans ces quartiers-là, dont le Roi de la Grande-Bretagne, ainsi qu'on l'assure toujours, prendra le commandement en chef. Les Saxons qui seront de cette Armée forment seuls un Corps de douze mille hommes. Ce Corps passera du moins dans la Basse-Saxe, en vertu du Traité conclu avec la Cour d'Hannover en 1731. & renouvelé depuis peu. Sa Majesté Britannique l'a fait demander à la Cour de *Dresde*, sur ce que la Basse-Saxe paroïssoit menacée d'une invasion. Ces douze mille hommes se tiennent prêts à marcher, aussi-bien qu'un Corps de mêmes Troupes composé de dix mille hommes, que le Roi de Pologne Electeur de Saxe, est sollicité par la Cour de Vienne de faire entrer en Bohême.

L'Armée dont on fait mention, est l'un des fruits des négociations qui sont entamées depuis que le Roi d'Angleterre est dans ses Etats d'Allemagne. Ces négociations roulent toujours, de même que toutes les conférences de

Le Prince avec ses Ministres, sur le danger où se trouve l'Allemagne à divers égards, & sur les moyens de prévenir une incendie générale en Europe. C'est d'ailleurs du résultat de toutes ces conférences que l'on croit devoir attendre le dénouement des affaires générales de l'Europe, puisqu'elles roulent en même-tems, sans exception, sur tout ce dont l'Europe est agitée. On a cru des soins de S. M. Britannique dans l'affaire particulière de Silésie, en voir arriver infailliblement l'accommodement entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse; mais, quoi qu'elle eut mis en œuvre jusqu'à présent pour cela, ses instances n'ont rien produit; car le Roi de Prusse, qui n'a pas laissé de recevoir gracieusement une fois Mr. de Robinson, Ministre Anglois à la Cour de Vienne, à son Armée de Silésie, où il s'étoit rendu, & même qui a paru donner dans les intentions de la Cour de Hannover, en acquiesçant enfin à poser les armes; car, dis-je, ce Prince, paroît en être d'autant plus éloigné, qu'il a refusé de se rendre à des propositions, selon lesquelles il lui étoit accordé à peu près tout ce qu'il avoit d'abord demandé de la Reine de Hongrie. C'est ce qu'on a appris de Silésie par Mr. Robinson, qui s'est vu obligé de retourner à Vienne sans avoir eu audience de S. M. Prussienne, bien loin de réussir dans sa dernière commission, quoiqu'on eut tout lieu de s'en flatter.

III. Puisque nous venons de nous engager à dire quelque chose de la *Silésie*, nous acheverons cette matière avant d'entrer en d'autres. Cette belle Province est toujours plongée dans le trouble, sans apparence d'un changement à sa triste situation. Le Roi de Prusse qui a jusqu'ici affecté du penchant pour la paix, s'en éloigne

*Sujet des  
négociations  
à Herren-  
hausen.*

*Affaire de  
Silésie sans  
succès.*

*Le Roi de  
Prusse rejette  
la Paix.*

plus que jamais : Il n'y a plus d'offre qui lui plaise sur cet article. La Reine à laquelle il a déclaré la guerre, s'est néanmoins relâchée jusqu'à lui en faire de très-avantageuses, & s'étoit servie, pour les lui faire d'autant mieux goûter, du canal des Paillances maritimes. Mr. de Robinson, comme on l'a dit, qui étoit retourné à Vienne, en est revenu avec des instructions dont il avoit tout lieu de se promettre l'effet d'un accommodement solide; mais le succès n'a pas du tout répondu à sa commission: Que les choses étoient trop avancées, ou qu'il falloit que la Reine de Hongrie & de Bohême fit d'abord la cession qu'elle présente aujourd'hui à S. M. Prussienne, ce sont les termes à peu près des réponses qui lui ont été faites, par les Ministres de ce Prince. Il y a présentement à réfléchir sur la fierté du jeune Monarque Prussien, & il n'est pas qu'elle ne naissè de ce que la Reine se trouve dans une conjoncture plus serrée par un nouvel ennemi dans l'Empire, qui, à l'aide d'une Armée nombreuse de France, laquelle s'avance dans son Pays, ne la menace de rien moins, par un Manifeste qu'il a publié, que d'employer tous les moyens possibles pour se rendre Maître de toute la succession du feu Empereur. Depuis ces nouvelles circonstances, & la guerre déclarée par la Suede à la Russie, il semble que les Ministres de France & de Suede sont les plus accrédités chez Sa Majesté Prussienne, & les plus goûtés par ses Ministres, car ils fréquentent plus que les autres le Camp de ce Prince.

IV. Il ne s'est cependant rien passé de fort remarquable entre l'Armée Prussienne & celle de

la Reine jusqu'au 8. Septembre, si l'on en excepte les coups de la petite guerre. Cette dernière Armée, sous les ordres du Comte de Neipperg, s'est cependant avancée de son Camp de *Buhlau* où nous la laissâmes le mois passé, jusqu'à *Tyrna* près de *Franckenstein*, à petite distance de celle des Prussiens campée à *Reichenau*. Ces Armées se sont tenues plusieurs fois en ordre de Bataille, elles n'ont fait depuis que se reconnoître l'une l'autre, ce qui ne s'est point passé sans escarmouches, les Hussars & les Pandoures Autrichiens, y ont fait à leur accoutumé du butin & des prisonniers, repris divers postes, tel qu'est celui de *Nams-lau*, brulé le Bourg de *Zotten*, après une rencontre avec les ennemis dans laquelle ils firent encore quelques prisonniers, & l'accagé dans le Village de *Maltzsch* 4. à 500. quintaux de farine, environ cent tonneaux de sel, & six bateaux chargés de foin & d'avoine. Ceci fut suivi d'une effusion de sang. Les Prussiens informés de ce qui s'étoit passé à *Maltzsch*, firent passer l'Oder à deux Capitaines avec 200. Chevaux, & avec ordre d'attaquer les Autrichiens, croyans que le nombre de 2. à 3. cens qui avoient paru dans le Village, étoit tout ce qu'il y en avoit. Ceux-ci, à l'approche des Prussiens, prirent la fuite, & leur envoyèrent un Espion supposé pour les avertir que leurs Chevaux étoient épuisés. Mais à peine les Prussiens furent-ils à une demie lieuë du Village en poursuivant leurs ennemis, que seize Escadrons vinrent les enveloper, & quoiqu'ils crurent se faire jour le sabre à la main, ils n'y gagnèrent rien, parce que la rivière leur coupoit la retraite; de sorte qu'après 60. hommes sabrés, 20. noyés, le reste a été fait prisonnier, excepté un Officier &

*Escarmouches.*

42. hommes qui ont scû trouver le moyen d'échaper & d'aller passer la riviere à une lieue du champ de bataille. Mais ce qu'il y a de remarquable du côté du Roi de Prusse, c'est qu'il a fait prendre par ses Troupes possession de la Ville de *Breslaw*, & s'y est fait prêter hommage & serment de fidélité, sur un rapport qui lui fut fait, que le Comte de Neipperg, en quittant son Camp de *Buklau*, avoit dessein d'aller occuper cette Ville. Voici comme la chose s'est passée.

*Le Roi de  
Prusse s'as-  
sure de  
Breslaw.*

Un Détachement de Grenadiers & de Dragons, sous les ordres du Prince Leopold d'Anhalt-Desseau, & du Major Général Selchau, se presenta le 10. Août de grand matin devant la porte de St. Nicolas, au moment qu'on alloit l'ouvrir, sous prétexte d'être admis à traverser la Ville comme de coutume, sous l'escorte d'un Détachement de la Garnison. Les Prussiens y étans entrés, prirent le chemin du marché, en occuperent d'abord toutes les avenues, aussi-bien que de l'Hôtel de Ville, & desarmèrent les Bourgeois & les Soldats qu'ils trouverent en faction ou armés. Deux Bataillons étans entrés peu après dans la Ville, on posta aussi-tôt des Piquers à pied & à cheval sur le marché neuf, sur la grande Place, & sur le marché au sel; en même-tems les portes furent fermées. Les Généranx firent scavoit ensuite aux Magistrats qu'ils eussent à se trouver vers les neuf heures à l'Hôtel de Ville. S'y étans rendus avec les anciens de la Bourgeoisie, le Comte de Schwerin, accompagné des Commissaires de guerre, s'y rendit aussi, & leur exposa dans la Salle des Princes, les raisons qui obligeoient le Roi à faire occuper cette Capitale par ses Troupes; « Raisons, dit-il, fondées sur des » machina-

» machinations qu'on y avoit formées à son préjudice, & sur des intelligences que l'ennemi y entretenoit. » Il ajouta « que S. M. Pr. n'en assureroit pas moins pour cela les habitans de sa grace & de sa protection Royale ; mais qu'elle désireroit qu'ils ne tardassent pas plus long-tems à lui prêter hommage & serment de fidélité. » Le Conseil & la Bourgeoisie se conformerent à cette déclaration du Général Schwerin. Les Magistrats prêterent d'abord le Serment, ensuite les anciens de la Bourgeoisie ; puis Mr. de Schwerin, accompagné des autres Généraux, se rendit au marché au sel où il prit aussi le serment des Officiers & des Soldats de la garnison. Toutes les portes furent rouvertes après ces formalités. On laissa cependant les Piquets dans les rues, & on eut soin de faire les rondes le reste du jour & la nuit suivante. Toute la Bourgeoisie, & le Clergé Protestant prêterent aussi le 11. le Serment de fidélité au Roi de Prusse. Le 12. on le prit du Clergé Catholique, & le 13. on chanta le *Te Deum* dans les Eglises.

Le Roi a nommé depuis cet événement, Gouverneur de *Breslau*, Mr. de Marvitz, Lieutenant-Général de ses Armées, & en a composé la garnison du Régiment de Dohna, du premier Bataillon de la Garde de S. M. & de quelques Compagnies de l'ancienne garnison.

V. Depuis la Déclaration de guerre faite par le Roi de Suede au Czar, S. M. Prussienne a adressé de son Camp à la Régence de Königsberg un Rescrit dans lequel Elle déclare que les troubles de l'Europe augmentans par la guerre qui vient de s'allumer dans le Nord, elle a jugé nécessaire de faire des instances auprès des Puissances

*Serment de  
fidélité au  
Roi de Prusse.*

*Rescrit de  
S. M. Prus-  
sienne au  
sujet de la  
guerre du  
Nord.*

sances armées pour les prier d'ordonner aux Commandans de leurs Escadres, Vaisseaux de guerre & Armateurs, que s'ils rencontrent les Navires des Sujets commerçans de S. M. soit en pleine mer, ou dans les Ports, ils aient à les traiter en amis, sans les arrêter, ni leur causer aucune inquiétude, quelle que ce soit, mais au contraire de les laisser naviger & commercer librement : Qu'elle a envoyé ordre à ses Ministres en France, en Angleterre, en Hollande, en Danne marc, en Suede & en Russie, d'en avertir les Marchands, & de les assurer qu'Elle ne négligera rien de tout ce qui pourra contribuer à la sûreté du Commerce & de la Navigation : Qu'au surplus Elle exhorte ses Sujets de ne point embarquer sur leurs Vaisseaux des marchandises de contrebande, qui par leur qualité & les usages établis, sont sujettes à confiscation, parce que, dans ce cas-là, ils ne pourroient se promettre aucune réparation des dommages qu'ils viendroient à souffrir, ni aucune assistance de la part du Gouvernement.

*Nouveau  
Pardon pour  
les Deserteurs.*

Sa Majesté Prussienne voyant ses Troupes beaucoup diminuer par la désertion, a accordé un nouveau pardon à tous les Deserteurs qui reviendront dans l'espace de six mois à leurs Drapeaux, & promet qu'ils recevront chacun six écus en se rengageant. On publie qu'il y a une Convention signée depuis peu entre Sa Majesté & le Roi de France; mais comme on n'en dit pas les conditions, on n'est pas assuré que ce bruit soit bien fondé. Revenons à ce qui se passe dans l'intérieur de l'Empire.

VI. Il est certain qu'on arme par-tout dans l'Empire avec autant de chaleur, que le sujet en est pressant. Tous les Princes & États remer-

tent



tent leurs Troupes sur le pied de guerre, & quelques-uns levent de nouveaux Régimens: *Précautions*  
La garnison de *Mayence* augmente, les Etats de *des Etats de*  
Suabe ont mis dans *Ulm* 2500. hommes de *l'Empire.*  
leurs Troupes, ce qui y forme actuellement  
avec 500. hommes qui y étoient, une garnison  
de 3000. hommes. La Régence de *Nurenberg*  
ne néglige rien non plus de son côté de tout  
ce qui peut contribuer à la sûreté de cette Ville  
dans la conjoncture présente: La Couronne Im-  
périale, le Sceptre, le Globe Impérial, & les  
autres ornemens qui servent à la cérémonie du  
Sacre des Empereurs, ont été tirés de l'Eglise  
où on les gardoit, & mis en dépôt dans un  
endroit qui est connu des Magistrats seuls: Et  
la Diette générale de l'Empire tenant ses séances à *Ratisbonne*, loin d'être davantage dans l'es-  
pece d'inactivité où on l'a vû, est présentement  
dans une agitation proportionnée aux grandes  
affaires qui sont portées devant elle.

Celles de *Silésie*, qui, comme on l'a dit,  
sont dans une étrange situation, l'ont occupé  
un tems. Ensuite sont venuës celles que lui a  
d'abord préparées la Baviere, en s'emparant de la  
Ville de *Passau*.

Le Cardinal de *Lamberg*, Evêque de cette  
Ville de *Passau*, a fait distribuer à la Diette,  
un Memoire contenant la maniere dont les  
Troupes Bavaoises s'en sont mîtes en posses-  
sion. Il est dit dans ce Mémoire ce qui suit, &  
comme les choses se sont effectivement passées.

» Un Bailly de l'Electeur de Baviere arriva *Comment*  
» en poste le 31. du mois de Juillet, entre *les Bavaoises*  
» tro s & quatre heures du matin, devant une *se sont em-*  
» des portes de *Passau*, appelée la Porte de *parés de*  
» St. Severin. Lorsqu'on l'eut fait entrer, il *Passau.*

V 2 » passa

30 passâ par la Ville conduit par un Caporal de  
 31 la Garde, comme s'il n'avoit voulu que la  
 32 traverser, & se fit ouvrir la porte par la-  
 33 quelle on sort du côté du Château. Le Bailly  
 34 le trouvant devant cette Porte, cria à un  
 35 Détachement qui s'y étoit avancé avec des  
 36 Canons & des Mortiers; ce Détachement com-  
 37 posé de 500. hommes, entra immédiate-  
 38 ment après dans la Ville, désarma la Garde  
 39 du Prince-Evêque, & se répandit de tous  
 40 côtés, de façon qu'en moins d'un quart  
 41 d'heure les Bavaïois furent maîtres de Passau.  
 42 Le Général Minutzi, qui les commandoit,  
 43 envoya ensuite un Général-Major au Château,  
 44 remettre au Cardinal de Lamberg une Lettre  
 45 de l'Electeur de Baviere, dont les termes  
 46 étoient : *Que la conjoncture dangereuse dans*  
 47 *laquelle on se trouvoit, obligeant S. A. Electro-*  
 48 *rale de veiller à la sûreté de son Electorat ;*  
 49 *Elle prioit Son Altesse Eminentissime de vouloir*  
 50 *bien évacuer le Château de Passau, & detrou-*  
 51 *ver bon que ses Troupes l'occupassent aussi long-*  
 52 *tems que les circonstances pourroient l'exiger :*  
 53 *Qu'elle l'assuroit & lui promettoit que cette*  
 54 *evacuation ne porteroit pas le moindre préju-*  
 55 *dice à sa supériorité territoriale, ni à ses au-*  
 56 *tres droits : Qu'elle n'avoit pas non plus le*  
 57 *moindre dessein de toucher à ses revenus : Que*  
 58 *son intention étoit que ses troupes ne fussent*  
 59 *point à charge, & qu'elle avoit réglé tout ce*  
 60 *qui regardoit leur entretien & leur subsistance :*  
 61 *Qu'elle eseroit donc que son Altesse Eminen-*  
 62 *tissime ne seroit aucune difficulté d'évacuer le Châ-*  
 63 *teau : Que si cependant le contraire arrivoit,*  
 64 *toutes les mesures étoient prises pour s'en empa-*  
 65 *rer par la force : Qu'on seroit aussi obligé alors*  
 66 *de*

„ de mettre dans Passau une garnison qui ne  
 „ pourroit qu'incommoder les habitans : Que tous  
 „ ces inconvéniens pouvoient être évités, en re-  
 „ mettant le Château sans délai aux Troupes de  
 „ S. A. Electorale, & que dans ce cas-là, on ne  
 „ laisseroit dans la Ville que le monde nécessaire  
 „ pour garder les trois Ponts sur l'Inn; ainsi que  
 „ l'Arsenal. Le Cardinal Evêque ayant reçu  
 „ cette lettre, demanda quelque tems pour se  
 „ déterminer sur ce qui y étoit contenu. Le  
 „ Général Minutzi ne voulut pas y consentir,  
 „ & fit répondre que le Prince Evêque devoit  
 „ prendre sa résolution dans l'espace de deux  
 „ heures. Le Prélat n'ayant dans de telles cir-  
 „ constances que la voye d'une protestation à  
 „ prendre, il déclara, que n'étant pas en état  
 „ de s'opposer à cette violence, il la souffroit; que  
 „ dès que la force l'emportoit sur la justice, ceux  
 „ qui se trouvoient les plus foibles, étoient obli-  
 „ gés de céder; & qu'il protestoit, de la maniere  
 „ la plus solennelle, contre toutes entreprises fai-  
 „ tes ou à faire à cette occasion.

*Protestation  
 du Prince  
 Evêque.*

Quelques jours après que ce mémoire eut  
 paru à la Diète, on y vit aussi un Edit de  
 l'Electeur de Baviere sur la même matiere. Ce  
 Prince y donne pour raison d'avoir fait occuper

„ par ses Troupes la Ville & le Château de Passau,  
 „ qu'il n'a eu d'autre vûe que de pourvoir à  
 „ la sûreté des Etats de l'Evêque & Prince, & *Raisons que*  
 „ du Pays possédé par ce Prélat; ainsi qu'il y *donne l'Ele-*  
 „ est obligé en qualité de Directeur du Cercle *teur de Ba-*  
 „ de Souabe : Que S. A. Electorale craignoit *viere.*  
 „ d'ailleurs que les Troupes Autrichiennes qui  
 „ se sont rassemblées dans le voisinage de Lintz,  
 „ n'entreprissent elles-mêmes de s'emparer de la  
 „ Ville & du Château de Passau : Qu'elle s'est

» donc trouvée dans la nécessité de le prévenir :  
 » Que si on a eu recours au stratagème pour  
 » exécuter cette possession , c'est que les cir-  
 » constances où l'on se trouvoit , ne permet-  
 » toient pas d'employer d'autres voyes : Que  
 » S. A. E. espere au surplus que ceux qui en-  
 » treront dans les véritables motifs de cette  
 » démarche , n'y trouveront rien que de juste ,  
 » puisqu'elle a eu l'attention la plus singulière  
 » pour les prérogatives de l'Evêque & Prince  
 » de Passau , & pour la conservation du repos  
 » de ses Sujets &c.

Cette affaire de l'occupation de *Passau* par les  
 Bavarois , a porté la Cour de Vienne à envoyer  
 à ses Ministres à la Diette & dans les Cours  
 étrangères , un Réscrit avec une relation de ce  
 qui s'est passé lors de cette prise de possession.  
 Le Réscrit porte « Que la Reine de Hongrie  
 » & de Bohême n'entreprend pas de relever  
 » l'irrégularité de la démarche inouïe de l'Ele-  
 » ctEUR de Bavière , la chose parlant d'elle-mê-  
 » me : Que l'envoi que S. M. a cru devoir  
 » faire de quelques Régimens dans ses Etats  
 » qui confinent à ceux de Bavière pour sa pro-  
 » pre défense , aura peut-être fourni à la Ba-  
 » vière un prétexte de la prévenir : Que tout  
 » l'Univers est néanmoins convaincu que S. M.  
 » n'est pas dans le cas de songer à troubler la  
 » tranquillité , mais uniquement de défendre  
 » ses Etats , & de la mettre en posture contre  
 » les nombreux & évidens dangers dont elle  
 » est ouvertement menacée : Que toute la  
 » Chrétienté sçait aussi-bien que l'Empire , que ,  
 » non-obstant les prétentions détruites de la  
 » Maison de Bavière , par l'inspection du propre  
 » Testament sur lequel elle avoit voulu les  
 » fonder ,

» fonder, de quelle maniere on en a agi dé-  
» puis long-tems à l'égard de S. M. , & qu'il  
» s'en faut bien peu que ce n'ait été en enne-  
» mi : Que cependant S. M. n'a opposé que la  
» douceur & la modération à ce procédé, &  
» que n'ayant pour but de sa conduite que le  
» bien public, elle a donné toutes sortes de  
» preuves de son désir ardent de rétablir, s'il  
» est possible, la bonne intelligence avec la  
» la Maison de Baviere, d'une maniere satisfai-  
» sante pour l'une & pour l'autre; désir qui  
» subsiste encore en son entier : Que S. M. a  
» même poussé la confiance qu'on imiteroit  
» son exemple, jusqu'à faire marcher vers la  
» Silesie la plus grande partie des Troupes  
» qui avoient d'abord été destinées à la défense  
» de ses Etats d'Autriche; mais que le mal  
» étant devenu plus grand de jour en jour, que  
» la Baviere augmentant continuellement ses  
» préparatifs de guerre au-dedans & au dehors,  
» & le bruit d'une prochaine invasion de sa  
» part étant devenu général, S. M. manqueroit  
» à ce qu'elle se doit à elle-même & à ses  
» Sujets, si elle ne pourvoyoit pas à sa propre  
» sûreté sans offenser personne : Qu'elle n'a  
» jamais outrepassé ces bornes; ni rien fait ou  
» entrepris qui pût tendre à obliger un Etat  
» libre de l'Empire à faire quoique ce fût contre  
» sa volonté; qu'au contraire, afin de tran-  
» quilliser le Cardinal Evêque de Passau, & ne  
» lui laisser aucun sujet d'appréhension, elle  
» lui avoit fait à ce sujet toutes les déclara-  
» tions convenables, & donné les assurances  
» les plus fortes : Que sans s'arrêter d'ailleurs  
» à relever tout ce qu'il y a d'odieux dans  
» cette démarche, & pour détruire ce qu'on  
» pour

» pourroit apporter pour la colorer, Sa Maj.  
 » est prête à donner les plus fortes assurances,  
 » que jamais elle ne s'emparera de la Ville de  
 » *Passau* & de son Château, & n'y mettra point  
 » de garnison, si la Cour de Baviere veut faire  
 » la même déclaration, donner les mêmes  
 » assurances, & retirer les Troupes qu'elle y a.

Voilà ce que l'affaire de *Passau* nous montre.  
 La Baviere se met dans une posture à en faire  
 remarquer d'elle d'une autre conséquence.

VII. Son Altesse Electorale de Baviere a  
 écrit des Lettres réquisitoriales aux Princes &  
 Etats de l'Empire, par le territoire desquels  
 l'Armée auxiliaire de France a dû passer pour  
 se rendre en *Baviere*, afin de demander le pas-  
 sage pour cette Armée. Ce Prince, après y avoir  
 dit qu'elle observera une exacte discipline, &  
 payera de gré à gré tout ce qui lui sera four-  
 ni, expose aussi le sujet qui l'a déterminé à  
 demander cette Armée : Il allègue non-seulement  
 pour raison, la qualité de Garant du Traité  
 de Westphalie qu'a le Roi de France, & que  
 dans la dernière guerre le défunt Empereur n'a  
 pas fait difficulté d'appeller dans l'Empire, sans  
 son consentement, un Corps auxiliaire de Trou-  
 pes de Russie, & de les faire entretenir en pai-  
 sant & repaissant, quoique la Russie n'ait aucune  
 liaison avec l'Allemagne; mais Son Altesse Elect.  
 ajoute « que pendant la vie de feu S. M. Imp.  
 » elle lui avoit représenté plusieurs fois ses  
 » droits, & avoit fait toutes les instances pour  
 » en obtenir satisfaction; Que dans la même  
 » intention elle avoit rendu à la Maison d'Au-  
 » triche tous les services qui dépendoient d'elle;  
 » Que le secours de Troupes Bavaroises envoyé  
 » à l'Armée Imperiale d'Hongrie, pendant la  
 » der-

» dernière guerre contre les Turcs, en étoit  
 » une preuve : Que depuis la mort de l'Em-  
 » pereur elle avoit renouvelé ses soins auprès  
 » de la Cour de Vienne pour obtenir la justice  
 » qui lui étoit due ; mais que loin de réussir  
 » dans ses sollicitations, elle avoit eu lieu de  
 » craindre qu'on ne voulût user de violence  
 » contr'elle &c. » Une Lettre de la Reine de  
 Hongrie adressée aux Etats de l'Empire, pa-  
 rut en même-tems, & il y est dit « que personne  
 » ne supposera jamais que pendant que S. M.  
 » se trouvoit engagée dans une guerre on-  
 » reuse, elle songeât à troubler le repos de ses  
 » voisins, & que les Regimens qu'elle avoit  
 » fait marcher, étoient en si petit nombre,  
 » que l'Electeur de Baviere n'avoit pu en con-  
 » cevoir le moindre ombrage.

Après ces pièces, tous les Ambassadeurs qui  
 sont à *Frankfort* au sujet de l'Electiôn d'un nou-  
 vel Empereur, reçurent de celui de Baviere une  
 Exposition détaillée des droits & des prétén-  
 tions de Son Altesse Electorale à la succession  
 des Etats de la Maison d'Autriche ; c'est un Im-  
 primé de 19. pages in 4°. & proprement une  
 Déclaration de guerre de ce Prince à la Reine  
 de Hongrie & de Boheme. Nous pourrions le  
 donner en racourci dans une autre occasion.  
 Voyons en attendant les dispositions de la Ba-  
 viere pour effectuer ses résolutions contre cette  
 Princesse, à l'aide d'une Armée auxiliaire de la  
 Couronne de France, qui marche à sa demande.

VIII. Le Maréchal de Belleisle a cru devoir  
 écrire au sujet de cette Armée une Lettre au  
 Comte de Seckendorff, Gouverneur de Philips-  
 bourg, dans laquelle il lui marque « que l'E-  
 » lecteur de Baviere ayant demandé au Roi  
 » Très-

*Lettre du  
Maréchal de  
Belleisle*

» Très-Chrétien le Corps de Troupes qu'il  
 » s'est engagé de lui fournir par les anciens  
 » Traités, & Son Altesse Electorale ayant requis  
 » les Directeurs des Cercles & les Princes de  
 » l'Empire sur les terres desquels ses Troupes  
 » passeront, d'ordonner qu'on leur fournisse,  
 » en payant, les fourages & autres choses né-  
 » cessaires; il mandoit à son Excellence, que  
 » l'intention de S. M. Très-Chrétienne étoit  
 » de conserver l'amitié la plus étroite avec  
 » l'Empire, & qu'en conséquence ses Troupes  
 » observeroient une exacte discipline, que qui  
 » que ce soit ne s'écarteroit pendant la marche;  
 » que tout ce qu'on leur fourniroit, seroit payé  
 » en argent comptant; & que si, malgré les  
 » défenses, il arrivoit le moindre désordre,  
 » ceux qui l'auroient commis, seroient punis  
 » de mort, les Officiers châtiés de leur négli-  
 » gence, & le dommage réparé en argent &c. »  
 Mr. le Maréchal avoit envoyé des Officiers  
 chez tous les Princes, Seigneurs, Villes & Etats,  
 où les Troupes ont déjà passé, pour leur don-  
 ner les mêmes assurances. Le 4. Septembre il  
 se rendit de *Francfort* à *Mayence*, il y a été suivi  
 par le Ministre de l'Electeur de Baviere, & l'un  
 & l'autre sont depuis retournés à la première  
 de ces Villes, où les choses se disposent pour  
 l'Electio*n* future d'un Empereur. L'Electeur de  
 Baviere paroît être à présent le Prince en qui  
 se réuniront les Suffrages. Le Roi de Prusse  
 s'est déjà déclaré en sa faveur, & il est autant  
 qu'assuré des trois autres voix. Mais quoiqu'on  
 travaille à avancer cette Electio*n*, il y a cepen-  
 dant lieu de douter qu'elle puisse être faite  
 avant le milieu du mois de Novembre prochain.  
 Revenons au sujet de la Lettre du Maréchal de  
 Belleisle,

*Ce qui est  
de l'Electio*n*.*



Bellisle, c'est-à-dire, à l'Armée de France.

IX. Cette Armée qui commença de passer le *Rhin* le 15. Août près du *Fort-Louis*, est composée de 40. mille hommes. Sa Cavalerie passa ce Fleuve le 21. à *Schreck* près de *Philipsbourg*, & arriva le 23. à *Bruchsal*. Cette Armée a depuis continué sa route avec beaucoup d'ordre vers la Baviere par les endroits qui lui furent assignés, ayant par-tout payé comptant les vivres & fourrages, selon une taxe qui en avoit été faite. On a par-tout admiré sa beauté, & la magnificence qui y regne. Plusieurs Princes & Princesses ont été la voir défilér. Elle a avec elle une nombreuse Artillerie, & sur-tout 120. pièces de Canon. A *Donauwerth* elle s'est embarquée successivement sur le *Danube* pour se rendre aux lieux que l'Electeur de Baviere lui a désignés. Ce Prince qui a le Camp de ses Troupes à *Schaerdingen*, s'y est rendu le 11. de Septembre, afin de les faire entrer dans la Haute-Autriche, & marcher directement à *Lintz*.

*Armée  
Françoise en  
Baviere.*

Nous avons déjà dit que S. A. Electorale de Baviere, en fondant ses prétentions sur la succession du feu Empereur, avoit déclaré la guerre à la Reine de Hongrie & de Boheme. Cette déclaration porte, entr'autres choses, « que  
» ce n'est point pour faire des conquêtes que  
» S. A. E. prend les armes, mais pour se pro-  
» curer justice de ses droits; que l'Autriche à  
» ci-devant appartenu à la Maison de Baviere,  
» mais que celle de Habsbourg la lui a enle-  
» vée &c. » Après ceci l'Electeur expose les raisons qui l'ont déterminé à demander le secours du Roi de France, en vertu de l'ancienne Alliance qui subsiste entre sa Maison & Sa Majesté Très-Christienne.

*Déclaration  
de guerre de  
la Baviere.*

Nouveau  
Corps de  
Troupes  
Françoises.

Milices Ba-  
varoises.

X. Un nouveau Corps de Troupes Françoises attendu dans les environs de *Landau* & de *Germersheim*, doit être de 30. Bataillons & de 30. Escadrons : Il passera aussi le *Rhin*, si les circonstances le demandent ; c'est-à-dire, si la *Baviere* vient à le requérir. C'est là la pensée commune ; car, selon toute aparence, la *Cour* de *Munich*, veut exécuter de grandes choses contre celle de *Vienne*. Ses *Miliciens* ont été distribués dans les endroits où il y avoit toujours des Troupes réglées : Ils forment un Corps de vingt-mille hommes, tous gens choisis, & fort bien exercés au feu, la *Baviere* laisse outre cela un petit Corps de ses Troupes du côté de la *Boheme* pour observer un Camp d'*Autrichiens* qui est près de *Pilsen* ; de plus, elle a des *Milices* & des Troupes réglées sur la frontière du *Tyrol*, pour couvrir le Pays de ce côté-là.

Il n'y a donc plus, comme on le voit de la part de la *Baviere*, que le signal à donner, pour commencer, à l'aide des forces de la *France*, les hostilités contre la *Reine* de *Hongrie* & de *Boheme*.

XI. Toutes les négociations que cette Souveraine avoit fait entamer pour en venir à un accommodement avec le *Roi* de *Prusse*, n'ont pas eu de succès. *Mr. Robinson*, *Ministre* d'*Angleterre*, est de retour à *Vienne* de l'*Armée* de ce Prince, où il s'étoit rendu une seconde fois avec des propositions que l'amour seul de la *Paix* avoit produites. Et ces propositions quoique n'allans pas moins qu'à accorder à peu près tout ce qu'on avoit demandé à la *Reine*, étans rejetées avec d'autant plus de fierté par *S. M. Prussienne*,

Prussienne, qu'elle a refusé d'admettre à son audience Mr. Robinson, il faut abandonner au sort des armes la décision des différends que ce jeune Monarque a suscités. Il en sera de même de ceux avec la Maison de Baviere; & pour se soutenir contre ce double torrent qui vient fondre contre l'Auguste Princesse que le Ciel a destinée à la succession des Royaumes & Pays possédés par le feu Empereur son Pere, elle aura à faire valoir tout ce que la Providence lui a confié de forces, & abandonner à cette même Providence le sort de sa juste cause, puisqu'elle se trouve abandonnée de toutes les Puissances qui en avoient garanti la défense. Mais sans surcharger ses Sujets, la Reine de Hongrie & de Boheme se met en posture de tous côtés : Elle l'est en Silesie; ce qu'elle a de monde en Italie, est jugé suffisant pour s'y maintenir, sur-tout si le Roi de Sardaigne, suivant ses promesses, ne permet pas le passage aux Troupes qui voudroient se porter à favoriser les desseins de la Reine d'Espagne. Les Corps de Troupes qui sont dans la Haute-Autriche & en Boheme, quoique peu proportionnés à celui que la Baviere fait avancer, à l'aide de la France, ne laisseront pas d'agir, conformément à une résolution du Conseil de la Reine, en attendant que les Sujets du Tyrol & du Royaume de Hongrie exécutent le dessein qu'ils ont pris, ceux-là de défendre non-seulement leur propre Pays, comme on sçait qu'ils en sont très-capables, mais aussi de faire des courses jusques dans celui de l'Electeur de Baviere, & d'y porter le feu de la guerre, puisqu'il le Tyrol peut armer près de trente-cinq mille

*Situation  
de la Cour  
de Vienne.*

*Zèle des  
Sujets de la  
Reine de  
Hongrie.*

*Liberté des  
Sujets de  
Bohème.*

mille hommes ; & les Hongrois en faisant monter quarante mille hommes à cheval pour se prêter au plus pressant danger. Il n'est pas que leur auguste Reine qui a gagné les cœurs des Hongrois, comme de tous ses autres Sujets, ne leur accorde en reconnaissance une partie de leurs demandes dans la Diète qui continuë à *Presbourg*, où cette Princesse est encore. D'ailleurs, une déclaration qu'elle a fait faire à ses Sujets de *Bohème* qu'elle accordera la liberté à ceux qui sont dans la servitude, a produit un merveilleux effet. Un grand nombre de Serfs, pour sortir de ce dur état de sujétion que les loix du Royaume ont établi, offrirent d'abord de prendre les armes pour la défense de leur Patrie, & de se sacrifier pour les intérêts de Sa Majesté, en reconnaissance des avantages dont elle veut bien les combler ; & par cette offre ces Sujets qui étoient tenus dans une espèce d'esclavage, ont obtenu sur le champ leur liberté.

On pouvoit craindre quelques difficultés sur cette belle démarche de la Reine, de la part des Grands du Royaume de *Bohème* ; mais loin d'en faire aucune, ils ont acquiescé au désir de la Reine, en considération du tems & des circonstances, d'autant plus que la liberté accordée aux Serfs ne regarde que ceux qui prennent les armes, sans que cet avantage passe à leur famille ou à leurs descendants.

Si donc l'Auguste Reine de Hongrie & de Bohème a tant de désagrément à essuyer dans la conjoncture du tems, Elle a d'un autre côté la satisfaction de voir ses Sujets prêts à sacrifier leurs biens & leurs vies pour son service, & pour la maintenir dans la possession de ses droits. Mais on ne sauroit assez admirer la  
constance

constance & la fermeté de cette Princesse dans les événemens qui lui arrivent : les nouvelles peu favorables qui lui viennent de toutes parts, & tandis que la consternation gagne les cœurs de tous les Vassaux, sensibles à ce que diverses Cours mettent tout en œuvre, pour tâcher de la réduire à une situation triste.

A R T I C L E VII.

*Qui contient les Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

**M**ORTS. Le 2. Août mourut à Rome le Cardinal Laurent Altieri, laissant un onzième Chapeau vacant dans le Sacré College.

Le Marquis de Bey, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Espagne, eut le malheur de se tuer le 3. à la chasse, son fusil s'étant lâché dans sa tête lorsqu'il voulut descendre du cheval.

Le Marquis de Châteaufort, aussi Lieutenant-Général des mêmes Armées & Gouverneur de Castille, est mort à *Zamora* : Il étoit originaire des Pays-Bas.

Le 16. mourut à Livourne le Général Wachtendonck, Commandant les Troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême en Toscane.

Mademoiselle de Clermont, Princesse du Sang de Bourbon, mourut le 11. âgée de 44. ans en son Palais du *Petit-Luxembourg* à Paris : Elle se nommoit Marie-Anne de Bourbon Condé, & étoit fille de Louis de Bourbon-Condé, Prince du Sang, mort le 4. Mars 1710., & de Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, fille du feu Roi Louis XIV. Le Roi Très-Chrétien hérite de 50. mille livres de pension, & de cent mille livres de rentes viagères qu'avoit cette Princesse. La Charge de Surintendante de  
la

la Maison de la Reine qu'avoit Mademoiselle de Clermont, vient d'être aussi supprimée; elle rapportoit 70. mille livres par an; & avoit été créée en faveur de la feu Comtesse de Soissons.

Messire André-Joseph Comte d'Aubuffon, Lieutenant-Général des Armées de France; & le Comte de Permangle, aussi Lieutenant-Général des mêmes Armées, & Gouverneur du Port-Louis, ont tous deux payé le tribut à la nature, sur la fin du même mois.

La mort de la Sérénissime Archiduchesse, Gouvernante Générale des Pays-Bas Autrichiens, se trouve rapportée page 286. du présent Journal.

Nous n'avons qu'un *Mariage* distingué à annoncer, & qui fut célébré le 12. Août; c'est celui du Prince Héréditaire de Hesse-Darmstadt avec la Princesse aînée de *Deux-Ponts*.

F I N.

Le 14. Septembre Don Joseph de Noller, d'une Famille Noble du Duché de *Luxembourg*, Profès & Prieur du Monastere de *Malmédy*, fut élu Abbé de l'Abbaye Impériale & Consistoriale, composée de ce Monastere & de celui de *Stavelot*, situés, l'un dans le Diocèse de Cologne, & l'autre dans celui de Liege. Le pouvoir Souverain, & la Dignité de Prince du St. Empire, sont attachés à cette Abbaye.

A V I S.

**L**E premier Tome du Dictionnaire Oeconomique que imprimé à Commerce, est achevé d'imprimer: le second le sera incessamment, très-beau & bien exécuté: le Sr. Chapuy, Libraire à Nancy, le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, & autres Libraires nommés dans le *Projet*, le distribueront & donneront encore des Souscriptions jusques à la fin de la présente année.